

L'ÉVOLUTION DE LA PLACE DE L'AFRIQUE DANS L'ÉCONOMIE CRIMINELLE MONDIALE

Mark Shaw

Rapport continental | Septembre 2017



Le rôle grandissant
de l'Afrique
dans l'économie
criminelle mondiale

Page 2

Le débat sur
la criminalité
organisée et
l'Afrique

Page 3

Des marchés
approvisionnés
de l'extérieur et
localement actifs

Page 8

Un
approvisionnement
intérieur pour un
réseau mondial

Page 13

Des
aspirations
locales - un
accès illicite

Page 20

Des
droits
fondamentaux
usurpés

Page 28

CHAPITRE 1

Le rôle grandissant de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale

Le rôle de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale est en pleine mutation. Divers facteurs en sont à l'origine dont les changements qui affectent les marchés illicites africains et mondiaux ainsi que les types de vulnérabilités qui ont marqué l'histoire récente du continent. Cette mutation, relativement récente, est intervenue principalement ces vingt dernières années.

Il est cependant difficile d'en suivre les différentes étapes. Les données sont rares, la recherche sur les liens entre l'Afrique et l'économie criminelle mondiale n'en étant qu'à ses débuts. Cependant, si les effets négatifs des marchés illicites mondiaux et de la criminalité organisée sur l'Afrique pouvaient être efficacement identifiés et mesurés en vies humaines et moyens de subsistance perdus, en mauvaise gouvernance, en conflits, en destruction des ressources naturelles (y compris l'extinction d'espèces animales rares), alors chacun pourrait constater plus clairement l'ampleur du préjudice. Les résultats souligneraient la nécessité de concentrer durablement l'attention sur ce défi.

Néanmoins, même les données partielles dont nous disposons montrent indubitablement que la criminalité organisée est devenue un aspect important du débat politique en Afrique ces dernières années. Bien qu'elle soit encore peu comprise, son impact s'accroît.

L'influence croissante des réseaux criminels s'inscrit dans une restructuration du système international dont l'Afrique fait partie. Divers réseaux – commerciaux, sociaux, politiques et criminels – existent désormais parallèlement à la présence traditionnelle de l'État¹. L'un des objectifs clés des analystes des affaires africaines doit désormais consister à démêler ces réseaux et à comprendre comment l'économie criminelle, en particulier, influe sur la gouvernance et pervertit le développement.

Les références à l'influence criminelle et aux « économies souterraines » sont désormais omniprésentes dans la plupart des publications récentes sur l'Afrique, mais rares sont les chercheurs à avoir tenté d'étudier ces phénomènes en tant que tels². Différents analystes ont observé que, loin d'isoler

l'Afrique de l'économie mondiale, les marchés illicites l'y incorporent significativement, quoique cette intégration ne concerne que le revers de la mondialisation³. Les marchés criminels, par exemple, ont revitalisé d'anciennes routes africaines de commerce et de pèlerinage qui reliaient le continent à la Méditerranée et au Moyen-Orient⁴.

L'Afrique s'insère de plus en plus dans un enchevêtrement mondial de réseaux économiques illicites, selon des modalités à la fois anciennes et nouvelles. Aujourd'hui, le continent est régulièrement cité dans les médias dans les sujets portant sur les marchés criminels mondiaux et la criminalité organisée. L'accent y est souvent mis sur ce que l'on pourrait appeler la corruption organisée, la soi-disant « crise migratoire » suscitée par le trafic de migrants depuis l'Afrique du Nord et le Sahel, le braconnage d'animaux comme les rhinocéros et les éléphants en Afrique australe, la prolifération de nouvelles formes de fraude financière ou encore le commerce illégal de marchandises ou de drogues sur tout le continent. En effet, l'économie criminelle africaine se distingue en particulier par sa diversité.

Comment analyser l'expansion récente de ces marchés illicites et des réseaux connexes de criminalité organisée en Afrique ? Comment comprendre et mesurer leur effet sur des indicateurs comme la gouvernance, le développement économique, la réduction de la pauvreté, la sécurité humaine et la qualité de vie ? Quel est leur impact sur les conflits africains qui perdurent (et qui s'intensifient) et sur la violence ? Enfin, comment mener nos recherches afin qu'elles soient utiles au vu des innombrables difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée en matière de criminalité ?

Ce sont là les défis que le projet ENACT entend relever. L'objectif d'ENACT est d'enrichir le socle d'informations factuelles sur la criminalité organisée et ses activités sur le continent par la recherche, le recueil de données qualitatives et quantitatives, l'engagement politique multisectoriel, la sensibilisation et le plaidoyer.

Néanmoins, dès le début de ce projet, il est apparu clairement que l'évolution de la criminalité organisée en Afrique ne pouvait pas être appréhendée sans comprendre également les tendances plus larges de l'économie criminelle mondiale. C'est donc là l'objet du présent rapport.

CHAPITRE 2

Le débat sur la criminalité organisée et l'Afrique

Jusqu'à une date récente, les termes « criminalité organisée » étaient peu présents dans les discussions sur les économies illicites en Afrique. Du moins dans un premier temps, l'application du concept de criminalité organisée aux contextes africains suscitait beaucoup de scepticisme⁵. L'argument avancé était que les pays africains ne présentaient pas les caractéristiques de la criminalité organisée mafieuse habituellement associée à l'Italie ou au Japon, des pays dotés d'un appareil d'État plus fort dans lesquels les systèmes de criminalité organisée sont bien connus et enracinés.

Dans une réflexion sur cette difficulté terminologique, un éminent analyste africain suggère que le terme « entrepreneurs violents » s'applique mieux aux hommes forts qui, cherchant à contrôler des ressources licites ou illicites en Afrique dans un contexte de gouvernance faible et de pauvreté, attisent l'instabilité et les conflits⁶. Une autre étude montre que l'Afrique fait face à une « criminalisation de l'État » plutôt qu'à une criminalité organisée⁷.

Cependant, dans les études et débats politiques contemporains relatifs à l'Afrique, l'expression « criminalité organisée » est désormais utilisée beaucoup plus fréquemment⁸. Ce n'est pas une coïncidence si, dans le même temps, les économies illicites se sont renforcées sur le continent.

Cette évolution reflète également les débats découlant de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (dite « Convention de Palerme », d'après la ville où elle a été ouverte à la signature en 2000).

Les négociations de la Convention à la fin des années 1990 se sont tenues alors que le phénomène de la criminalité organisée n'était pas encore explicitement lié à l'Afrique. Le débat sur la nécessité d'une nouvelle convention des Nations unies – marquant l'abandon progressif des efforts nationaux individuels au profit d'un système multilatéral étatique de lutte contre une nouvelle menace transfrontalière – avait initialement été déclenché par des événements en Europe. Le meurtre de deux éminents juges d'instruction italiens, Giovanni

Falcone et Paolo Borsellino, avait en effet suscité l'émoi en dévoilant le pouvoir de la criminalité organisée.

Cet épisode s'est révélé être un tournant, d'autant qu'il a été suivi par la reconnaissance de la criminalité organisée comme une menace grandissante pour les intérêts américains et, plus grave encore, pour les nouveaux États issus de la dissolution de l'Union soviétique.

À l'exception de l'Afrique du Sud, où la criminalité organisée a pris des proportions de plus en plus préoccupantes pendant la période suivant la fin de l'apartheid, les États africains n'ont joué qu'un rôle mineur dans la finalisation de la nouvelle Convention, la criminalité organisée n'occupant alors pas une place importante dans l'agenda politique africain⁹.

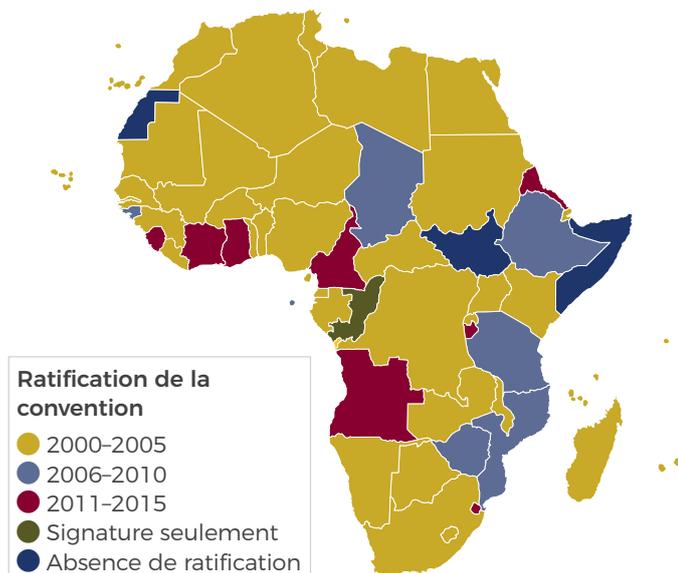
Une situation qui n'a guère duré. Bien que les délégués africains aux négociations de Palerme aient estimé que cette question épargnait alors l'Afrique, des mutations considérables devenaient patentées. Les recherches qui ont tenté de reconstituer la trajectoire historique de la criminalité organisée en Afrique situent le point de basculement au tournant du millénaire, juste au moment de la finalisation de la Convention de Palerme. C'est à cette période que l'Afrique a assisté à l'implantation des opérations et des réseaux criminels locaux et étrangers sur son territoire¹⁰.

À ce jour, la majorité des États africains ont ratifié la Convention de Palerme, la plupart immédiatement après la conclusion du traité (voir figure 1).

Dans plusieurs pays africains clés, dont l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Kenya, d'importants changements au détour du millénaire ont préfiguré les nouveaux défis liés aux réseaux criminels¹¹. En Afrique du Sud, par exemple, diverses études sur l'économie de la drogue ont relevé des transformations majeures et soudaines à cette période¹². Au Kenya, une étude complète sur la criminalité organisée a également détecté une série d'évolutions critiques au lendemain du nouveau millénaire¹³, tout comme une analyse poussée de la criminalité organisée au Nigéria¹⁴.

Ces changements reflétaient les propos pessimistes formulés lors de la signature de la Convention de Palerme, prédisant que l'avancée de la mondialisation s'accompagnerait du développement de la criminalité organisée dans des régions où elle était jusque-là absente, notamment l'Afrique¹⁵.

Figure 1 – L’Afrique adopte la Convention de Palerme



Source : *The Global Initiative*, d'après les données fournies par la *Collection des Traités des Nations unies* (<https://goo.gl/BoQ7xx>).

Au début du millénaire, l’Afrique apparaissait souvent comme une nouvelle frontière dans la lutte contre la criminalité organisée¹⁶. Les discussions africaines et mondiales sur la criminalité organisée ont commencé à converger. Plus tard, certaines évolutions visibles, en particulier le trafic de cocaïne en Afrique de l’Ouest et les activités des pirates somaliens au large de la Corne de l’Afrique, ont mis en lumière de façon spectaculaire l’expansion de la criminalité organisée sur le continent.

Cependant, les multiples facettes de ce défi, qui s’étend du trafic de cocaïne à la piraterie, soulèvent la question récurrente de l’utilisation adéquate de l’expression « criminalité organisée » concernant le contexte africain, où on peut considérer que les activités illicites concernent déjà tout un éventail de réseaux et de formations, y compris au sein de l’État.

Bien que la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée n’ait pas réussi à standardiser la terminologie, elle a permis de parvenir à un accord sur la définition d’un « groupe criminel ». Et, malgré l’absence persistante de consensus quant à la notion de criminalité organisée, la Convention a fourni une référence mondiale pour la qualifier de défi majeur auquel les États, y compris en Afrique, sont confrontés¹⁷.

De nos jours, le consensus consiste de plus en plus à écarter les débats sur les définitions et à accepter le fait que l’expression « criminalité organisée » est souple, qu’elle fait référence à un large éventail d’activités et de circonstances, et que l’étiquette « criminalité organisée » peut être conceptualisée de nombreuses manières, selon le contexte¹⁸.

Aux fins de la présente réflexion, les termes « criminalité organisée » font référence à diverses activités illégales, souvent au sein d’une économie illicite, menées par des groupes organisés ou des réseaux de personnes, dans la durée et dans un but lucratif. Ils sont souvent associés à la violence ou à la corruption. Cependant, la forme que revêtent ces groupes et ces activités varie grandement selon le contexte¹⁹. Mais, de manière générale, on pourrait inclure dans la criminalité organisée africaine les activités illégales des bandes de rues organisées, les réseaux criminels impliqués dans des trafics ainsi que les groupes armés de type milice qui exploitent ou protègent des activités illégales. Tous correspondent à la définition large des groupes criminels organisés fixée par la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée²⁰.

La criminalité organisée et l’agenda du développement

Contrairement à d’autres régions, en particulier l’Amérique latine, la criminalité organisée, pendant longtemps, n’a pas été une priorité des études menées en Afrique. Elle tend aujourd’hui à le devenir, cette question ayant été mise au centre de l’attention notamment par la communauté du développement.

Ce lien entre le développement et la criminalité organisée en Afrique est important, car il implique des réponses sur le continent qui diffèrent en plusieurs points de la lutte contre la criminalité organisée dans d’autres régions du monde. L’Afrique, à la fois sur le plan interne et externe, est souvent appréhendée à travers le prisme du développement, et des éléments ont pu suggérer l’existence d’un lien puissant entre un développement dévoyé, inadapté ou retardé et certaines formes de criminalité organisée²¹.

Ce débat a été marqué par plusieurs documents importants. L’un des premiers a été le rapport historique de l’Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), publié en 2005, qui a mis en relation

la montée des taux de la criminalité organisée en Afrique avec toute une série de difficultés en matière de développement²².

Puis, en 2011, la Banque mondiale a publié son *Rapport sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement*, qui a souligné les effets de la violence et de la criminalité organisée sur le développement des individus, des communautés et des sociétés²³. Plus récemment, le rapport de 2016 de l'OCDE, *États de fragilité*, a ancré la question de la criminalité organisée dans les programmes de développement²⁴. La Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues, l'Africa Progress Panel et le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dirigés par d'éminents hommes d'État du continent, ont également mis en lumière cette question, bien qu'en utilisant souvent une nomenclature différente²⁵.

L'Afrique n'a jamais été autant en phase avec les évolutions mondiales

Ces rapports et programmes – qui, tout en ayant une perspective mondiale, mettent l'accent sur l'Afrique – établissent un lien entre criminalité organisée et développement, affirment que les activités illicites relèvent du programme de développement durable des Nations unies et ont des implications majeures pour l'Afrique.

Pourtant, alors que la relation entre criminalité organisée et développement figure désormais au cœur des discussions, l'Afrique elle-même ne reconnaît pas suffisamment les dangers que représente cette criminalité dans de nombreux domaines. Le secteur de la santé envahi par les médicaments contrefaits, l'environnement victime du déversement des déchets et la sécurité urbaine sapée par les violences des gangs en sont autant d'exemples. Cependant, pour comprendre ces liens, il convient d'examiner de plus près comment l'économie illicite mondiale a proliféré sur le continent tout au long d'une période de développement économique significative en Afrique.

Les économies de l'Afrique subsaharienne ont enregistré une croissance moyenne de plus de 6 % entre 2003 et 2008²⁶. Ce dynamisme économique a transformé de nombreuses villes africaines : de nouvelles constructions imposantes, symboles visibles de l'accélération de la croissance économique du continent, se sont multipliées à côté des marchés de rue informels. L'Afrique était alors considérée comme étant potentiellement porteuse d'une croissance à long terme et d'un développement économique spectaculaire, lesquels seraient alimentés par une demande chinoise insatiable de matières premières du continent.

L'ancrage de l'Afrique dans l'économie mondiale est une caractéristique de l'évolution de ses relations commerciales, de la géographie du continent, du processus de mondialisation et des mutations technologiques qui ont énormément bénéficié aux citoyens africains et conduit à l'essor des classes moyennes dans certains pays. Dix ans après le début du millénaire, les discussions sur l'Afrique étaient fortement empreintes d'évaluations optimistes de ses perspectives économiques²⁷.

Cet enthousiasme s'est depuis quelque peu refroidi. La demande chinoise de matières premières s'est affaiblie, et des questions politiques et sécuritaires sont venues troubler la croissance économique durable de plusieurs pays. Les bénéfices d'une forte croissance économique sont aussi souvent perçus comme étant réservés à une étroite classe moyenne et supérieure : la richesse ne s'étend pas suffisamment aux pauvres qui sont souvent privés d'améliorations dans des domaines cruciaux, comme l'éducation²⁸.

Néanmoins, la plupart des indicateurs montrent que les liens entre l'Afrique et l'économie mondiale continueront à se développer. Quel que soit l'impact sur la population, il est clair que la multiplication des liens économiques entre le continent et le reste du monde depuis les années 1990 a considérablement transformé les économies africaines. Ceux-ci peuvent se mesurer à l'aune de la croissance du marché des conteneurs, de l'augmentation de l'utilisation des téléphones mobiles et de l'ouverture de l'accès à Internet, toutes trois témoignant que l'Afrique n'a jamais été autant en phase avec les évolutions mondiales.

Des données de la Banque mondiale sur le trafic de conteneurs dans les ports (un indicateur utile des flux

commerciaux) montrent une tendance à la hausse, spectaculaire dans certains cas. Bien que ces données ne soient disponibles que depuis 2007 pour la plupart des pays africains, des augmentations notables de l'activité conteneur dans les ports ont été observées depuis cette date – jusqu'à 72 % au Kenya (jusqu'en 2014), 56 % au Mozambique, et une augmentation massive de 255 % dans une Libye ravagée par la guerre. L'Afrique du Sud a enregistré une croissance de l'ordre de 29 % et le Nigéria une hausse stupéfiante de 1 365 %, bien que partant d'un point de référence bas²⁹.

Cette tendance devrait se poursuivre. Ainsi, compte-tenu des taux actuels de croissance, il y aura d'ici à 2020 plus de 700 millions de connexions de téléphones intelligents en Afrique, soit plus du double des estimations pour l'Amérique du Nord et des niveaux comparables à ceux de l'Europe. Il est prévu que le trafic de données mobiles soit multiplié par 15 d'ici à 2020³⁰.

Nous pouvons difficilement concevoir à quel point ces tendances transformeront le continent, en modifiant les modes d'interaction sociale, d'organisation politique et commerciale.

Relier les niveaux mondial et local

L'impressionnante progression du commerce et de la technologie de la communication en Afrique a ouvert la voie à des opportunités aussi bien licites qu'illicites. La période de croissance économique et d'intégration mondiale décrite précédemment, qui a facilité le commerce légal, a également été un tournant majeur pour le commerce illégal en Afrique. Un rapport phare de l'Africa Progress Panel fait observer que « la participation de l'Afrique à un commerce mondial [s'est] caractérisé[e] par des pratiques illégales et contraires à l'éthique ». Ce même document ajoute que « l'illégalité concerne principalement l'enrichissement de certaines élites nationales et leurs relations avec les multinationales³¹ ».

Ainsi, la croissance des économies criminelles en Afrique s'est-elle effectuée parallèlement à l'accélération de la mondialisation, un phénomène qualifié de « mondialisation déviante » (*deviant globalization*) dans l'essai novateur qui a introduit cette expression³². En d'autres termes, le développement économique s'est accompagné d'incitations et de conséquences perverses pour les marchés illégaux ou « déviants » en Afrique. Par exemple, une étude détaillée des effets du commerce

sur les pays bordant le Sahel montre comment son intensification dans les ports côtiers d'Afrique du Nord et de l'Ouest a perturbé le commerce transsaharien de marchandises légales, ce qui a incité certains acteurs de la région à se tourner vers une pratique illicite³³.

Le changement soudain et notable de l'économie de la drogue dans différentes parties de l'Afrique est une illustration de la « mondialisation déviante ». Ainsi, un afflux de drogues a été observé dans l'un de ses plus gros marchés, l'Afrique du Sud³⁴. Bien que ces substances ne fassent principalement que transiter vers des marchés en Europe et en Amérique du Nord, les stratégies de distribution ont aussi conduit à l'établissement de marchés locaux importants.

Il est frappant de noter que l'évolution des marchés illicites des stupéfiants a coïncidé avec l'augmentation de la demande extérieure de produits environnementaux illégaux à destination des marchés asiatiques. L'augmentation du nombre de rhinocéros braconnés enregistré, par exemple, a débuté de manière exponentielle à partir de 2000, puis s'est spectaculairement accéléré de 2008 à aujourd'hui (voir figure 3)³⁵.

De même, en Guinée-Bissau, la diminution de l'aide extérieure a fortement incité l'élite politico-militaire à rechercher une alternative dans l'économie émergente de la cocaïne³⁶.

Bien qu'il soit nécessaire d'effectuer davantage de recherches sur les effets de ces économies illégales en Afrique, ces exemples montrent clairement que les commerces illicites et licites sont interconnectés, souvent de manière très complexe et parfois avec des conséquences imprévisibles.

L'impact du commerce illicite sur les économies politiques locales est plus difficile à cerner en l'absence d'analyses plus détaillées. Les recherches sur les flux illicites, quelle que soit leur forme, concluent généralement qu'ils sont de nature mondiale (en ce qu'ils impliquent que le transport ou la fourniture d'une marchandise ou d'un service traverse les frontières), en certains lieux leur contrôle est souvent très localisé³⁷.

Ce contrôle peut prendre la forme d'un paiement en échange d'une protection ou d'un « impôt » prélevé par les groupes criminels, armés ou gouvernementaux, susceptible d'exercer des violences et, par conséquent,

en mesure de fournir une protection criminelle³⁸. Par ces moyens ou d'autres, l'argent récolté du commerce illicite renforce l'influence de certains groupes ou réseaux, tout en affaiblissant ceux qui sont exclus des opportunités financières illicites ainsi créées.

Les liens entre ces flux et les capacités et compétences locales, y compris celle d'être violent, varient selon les marchés criminels. On peut distinguer trois grands types de fonctionnement des marchés illicites sur le continent africain, comme l'illustre la figure 2 :

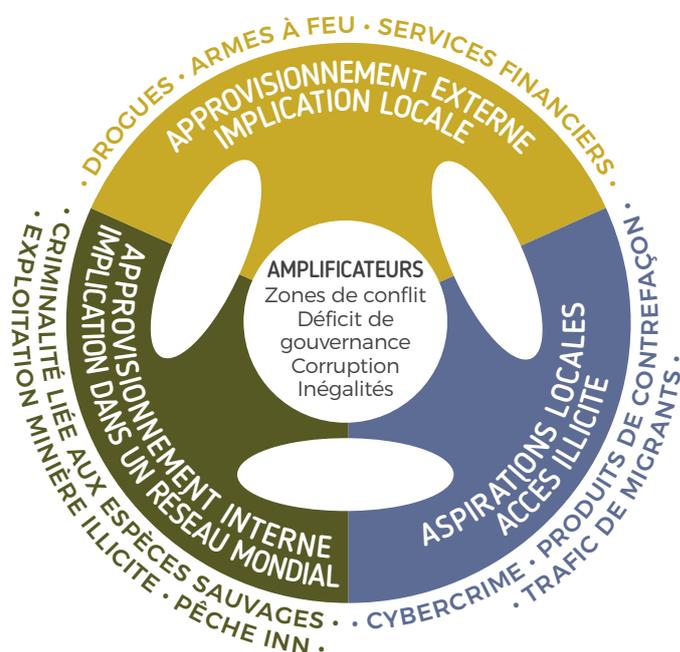
1. Approvisionnement externe mais implication locale : les biens illicites proviennent de l'extérieur de l'Afrique, mais leur distribution nécessite des mouvements de circulation et un contrôle à l'échelon local. Les stupéfiants, qui doivent être distribués ou commercialisés à des endroits spécifiques, en sont un bon exemple. Dans la plupart des localités, la circulation et la vente de ces marchandises illicites nécessitent de payer en échange d'une protection locale.
2. Approvisionnement interne mais implication dans un réseau mondial : ce marché concerne les marchandises illégales d'origine locale, comme les produits environnementaux interdits ou les minerais illicites, ainsi que les drogues illégales produites localement, destinées au marché mondial. Il requiert à la fois un certain degré de contrôle local dans les zones sources et des liens avec des réseaux criminels mondiaux pour faciliter l'approvisionnement du marché.
3. Réalisation d'aspirations locales grâce à un accès illicite : en Afrique, certains marchés criminels locaux répondent à une demande locale. Bien que ces marchés puissent avoir des clients ou des liens extérieurs, y être impliqué a peu de conséquences, contrairement hors d'Afrique où la répression peut être beaucoup plus efficace. Ces marchés recouvrent certaines activités qui, nourries par les aspirations d'épanouissement personnel locales, sont susceptibles de ne pas être perçues comme criminelles. La présence de passeurs locaux pour faciliter la migration, ainsi que la fourniture et l'achat de produits de contrefaçon, figurent parmi les meilleurs exemples.

Cette typologie procure un cadre utile pour analyser les incitations et les conditions qui définissent la

participation de l'Afrique aux marchés criminels mondiaux. Dans chaque cas, le degré d'engagement d'une composante locale d'un marché criminel dans un réseau mondial est fortement influencé par les conditions locales et la manière dont les transactions sont conclues entre les deux niveaux.

Cependant, les contextes de ces transactions en Afrique jouent un rôle crucial dans l'évolution de la nature et de l'impact des marchés criminels du continent. Ainsi, les conflits, une mauvaise gouvernance ou la prévalence de la corruption sont-ils autant de facteurs locaux qui exacerbent l'impact des marchés illicites. Nous pourrions les appeler des « amplificateurs », au sens où ils aggravent l'impact de la criminalité organisée et représentent des opportunités et des incitations pour les organisations criminelles. Ils affaiblissent également les réponses de l'État et des communautés. Ces phénomènes peuvent se manifester de diverses manières selon les lieux. La figure 2 schématise ces relations.

Figure 2 – Intrication des liens entre l'Afrique et l'économie criminelle mondiale



Source : auteur

Les principales sections suivantes du présent rapport analysent les trois types de marchés criminels présentés dans la figure 2, compte tenu des amplificateurs et de leurs relations avec les organisations criminelles.

CHAPITRE 3

Des marchés approvisionnés de l'extérieur et localement actifs

Diverses sortes de marchandises et de services illicites provenant de l'extérieur du continent ont joué un rôle crucial dans le développement de l'économie criminelle africaine.

Les stupéfiants qui atteignent les côtes africaines constituent le défi le plus important d'entre eux, principalement en raison de leur rentabilité et les niveaux de violence qui semblent intrinsèques à la protection de leur chaîne d'approvisionnement.

Le trafic de drogues

Les marchés de la drogue en Afrique constituent deux sous-économies régionales distinctes : l'une à l'ouest et l'autre à l'est du continent. Une troisième économie de la drogue, plus dispersée (la production et la distribution de méthamphétamines), connaît également une croissance rapide dont l'évolution est difficile à prévoir.

Des données factuelles recueillies sur tout le continent indiquent que la fin des années 1990 et le début des années 2000 correspondent à une période de changement majeur dans l'économie africaine de la drogue, ce qui ne signifie pourtant pas que ce trafic avait jusque-là épargné l'Afrique : des études montrent que l'héroïne faisait déjà l'objet d'un trafic en Afrique de l'Ouest au début des années 1970³⁹. Néanmoins, c'est à cette époque que ce phénomène a pris une ampleur substantielle.

Il ressort d'entretiens avec des acteurs de l'économie mondiale du trafic de drogues que l'un des moteurs de la participation grandissante de l'Afrique à cette économie n'est autre que le renforcement de la répression le long de certaines routes d'approvisionnement traditionnelles, qui a provoqué un déplacement des voies de distribution. L'économie ouest-africaine de la drogue, qui repose largement sur la cocaïne en provenance d'Amérique latine, est le résultat d'une répression plus sévère dans la région des Caraïbes, un centre de transit important pour les livraisons de drogues vers l'Europe⁴⁰. Elle a été alimentée par un excédent de la production de coca, en particulier de Colombie, entre 1998 et 2001⁴¹. La croissance de

l'économie ouest-africaine de la drogue a aussi coïncidé avec une période d'augmentation de la production d'héroïne en Afghanistan.

Un surplus de stupéfiants, combiné à l'urgence de trouver de nouvelles voies d'acheminement, a poussé les trafiquants à chercher de nouvelles ouvertures et des partenaires en Afrique. Dans les nouveaux États en cours de consolidation après une sortie de conflit et dans les démocraties plus stables de l'Afrique de l'Ouest, ils ont trouvé des partenaires parmi l'élite commerciale et politique⁴², et dès la première décennie des années 2000, le transport aérien et maritime de cocaïne via l'Afrique de l'Ouest attira l'attention du monde entier⁴³.

La situation a été encore plus dramatique en Guinée-Bissau, petit pays ouest-africain qualifié de « narco-État » après l'émergence de preuves concluantes de collusion entre des acteurs militaires et politiques en vue de protéger et de faciliter ce trafic. Des éléments probants suggéraient également que plusieurs autres États de la côte ouest-africaine harassés par de récents conflits avaient été entraînés dans l'économie de la drogue. Des saisies en Sierra Leone et des preuves de trafic de drogues au Libéria, par exemple, laissaient présager l'ampleur du problème⁴⁴. Ces deux pays, avec l'assistance des Nations unies et d'autres partenaires extérieurs, ont cependant pu faire face de manière étonnamment efficace à ce défi.

Il est important de se demander pourquoi le problème a pris de telles proportions en Guinée-Bissau contrairement, selon l'analyse finale, à la Sierra Leone et au Libéria. La réponse est que ces deux pays bénéficiaient alors d'une forte présence internationale sous la forme de missions de maintien de la paix des Nations unies, qui ont renforcé la riposte dans un contexte où la capacité de l'État était faible. En effet, le travail effectué dans le cadre de ces missions de maintien de la paix a permis d'inscrire la question de la criminalité organisée dans le programme de maintien et d'établissement de la paix en d'autres lieux⁴⁵.

Les routes du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest (et leurs systèmes de protection) sont devenues parties intégrantes d'un noyau plus large d'instabilité. Cette évolution a été manifeste dans le contexte complexe du Sahel et de l'Afrique du Nord, des connexions s'établissant entre les pays de transit de la côte ouest-africaine et la grande zone d'instabilité qui est apparue dans tout le Sahara, y compris le Sud de la Libye⁴⁶.

L'économie ouest-africaine de la drogue s'est déplacée à mesure que les petits États de la région devenaient moins vulnérables. L'essentiel du trafic régional de drogues passe désormais par des États plus grands et économiquement plus actifs (le Nigéria, le Ghana et le Sénégal en particulier) où l'activité des ports de conteneurs est en pleine croissance⁴⁷. Ce phénomène crée de nouveaux défis, dont la question de l'alimentation des caisses des partis politiques par des flux d'argent illicite issu de la drogue et l'augmentation des risques de corruption au sein des organismes de répression de la région⁴⁸.

L'ampleur du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest est difficile à évaluer, les saisies majeures de cocaïne ayant été rares ces dernières années. L'on s'accorde généralement à reconnaître que le trafic persiste, mais que le reconditionnement en conteneurs s'effectue dans les grands ports, les quantités moindres étant acheminées par voie terrestre⁴⁹. Il est difficile de trouver des recherches actualisées sur les flux de cocaïne et leurs effets le long des routes du Sahel à la suite de l'intervention militaire française au Mali en 2013, mais des données factuelles indiquent que des groupes criminels très organisés continuent à acheminer de la drogue du sud au nord, notamment vers les marchés européens.

Alors que le trafic de drogues ouest-africain se développait, une série de défis similaires a commencé à émerger sur la côte est de l'Afrique à la fin des années 1990 – bien que ce phénomène soit moins bien étayé par la littérature. La croissance du trafic de drogues en Afrique de l'Est, liée à une augmentation de la culture du pavot à opium en Afghanistan et dans plusieurs États environnants, a atteint un pic à la fin des années 1990 et au début des années 2000⁵⁰. L'héroïne était acheminée vers l'Afrique via le Pakistan, traversait le Golfe et descendait le long de la côte est-africaine jusqu'aux îles de l'océan Indien, un itinéraire souvent appelé la « route du Sud ».

Les saisies d'héroïne au Pakistan ont augmenté considérablement à partir des années 2000 et, malgré une série de fluctuations cycliques les années suivantes, la tendance globale des saisies dans ce pays était à la hausse⁵¹. En 2004, à l'occasion de ce qui a alors été décrit comme « un tournant pour le trafic de drogues africain », 1,1 tonne d'héroïne a été saisie sur un navire amarré à Mombassa⁵². Dix ans plus tard, le *Rapport mondial*

sur les drogues de l'ONUDC a souligné que la route du Sud était « en pleine expansion » et que l'Afrique de l'Est était devenue un centre de transit majeur pour l'acheminement vers les marchés de consommation des États-Unis et de l'Europe⁵³. Plusieurs saisies ont été plus récemment effectuées dans la région et, à Nairobi, les rumeurs disent que la croissance du trafic de drogues est-africain serait liée à la criminalité organisée italienne et russe⁵⁴.

Cependant, l'analyse complète de l'économie est-africaine de la drogue n'a jamais dépassé les frontières du Kenya. Pourtant, des éléments fiables permettent raisonnablement de penser que cette économie régionale de la drogue fait partie d'un système qui s'étend de la Corne de l'Afrique jusqu'à la ville du Cap, incluant tout le littoral est du continent africain⁵⁵.

De manière remarquablement identique à ce qu'il s'est passé en Afrique de l'Ouest, les acteurs du trafic de drogues en Afrique de l'Est ont exploité des canaux spécifiques où les contrôles de l'État étaient faibles. C'est ainsi que les trois villes de Mombassa, Zanzibar et Pemba (une ville portuaire dans le nord du Mozambique) ont vu se développer des économies de la drogue assez importantes.

À Zanzibar, les effets ont été particulièrement spectaculaires. Depuis 2000, l'île d'un million d'habitants a connu une hausse légère, mais sensible, du trafic de drogues et, en 2015, le coordinateur de la commission de lutte contre le trafic de drogues de l'île estimait que 7 à 10 % de la population de Zanzibar était « impliquée », d'une manière ou d'une autre, dans l'économie de la drogue⁵⁶. Zanzibar affiche désormais aussi le taux de consommation de drogues le plus élevé au monde, de l'héroïne bon marché étant fournie par les trafiquants qui utilisent l'île comme point de transit pour acheminer les stupéfiants vers d'autres destinations⁵⁷.

Cependant, le Mozambique, au vu de l'étendue de son littoral, est peut-être plus vulnérable encore que tout autre pays d'Afrique de l'Est. Joseph Hanlon, analyste chevronné très respecté du pays, a constaté en 2001 que le trafic de drogues était devenu l'activité la plus importante du Mozambique. Selon lui, le trafic de drogues aurait augmenté de manière spectaculaire dans le pays depuis les années 1990, à mesure que les trafiquants cherchaient de nouvelles routes pour atteindre l'Afrique du Sud et pénétrer plus avant dans les marchés européens⁵⁸.

Méthamphétamine : le nouveau défi

En Afrique du Sud, la méthamphétamine est apparue au début des années 2000. Quinze ans plus tard, la ville du Cap affichait la concentration de méthamphétamine la plus élevée au monde : selon les estimations, 2 % des adultes en consommaient. Les hausses de consommation semblent avoir été rapides⁶⁰.

Pour les acteurs de l'économie de la drogue, la méthamphétamine présente des avantages que les drogues issues des plantes n'ont pas : les coûts de production sont faibles et elle peut être produite n'importe où, car elle ne nécessite pas de technologie avancée⁶¹.

L'Afrique du Sud est devenue un carrefour régional pour la production et le trafic de méthamphétamine. La plupart des laboratoires où elle est fabriquée sont modestes, souvent difficiles à découvrir et localisés dans des zones résidentielles. Bien que les saisies de méthamphétamine aient augmenté, les laboratoires échappent à toute détection. Une baisse des quantités des précurseurs importés en Afrique du Sud et utilisés dans la fabrication de cette drogue a, par ailleurs, été observée.

Depuis 2008, un grand nombre de passeurs de méthamphétamine ont été arrêtés sur des vols reliant l'Afrique de l'Ouest et l'Asie, en partance du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria et du Sénégal. Il est difficile de déterminer lesquels de ces pays sont producteurs, bien que, de manière générale, l'Afrique de l'Ouest semble être devenue une source majeure de méthamphétamine. Des preuves de sa fabrication ont été trouvées en Guinée en 2009 et au Libéria en 2010. La première saisie d'un laboratoire actif de méthamphétamine, effectuée au Nigéria en juillet 2011, a été suivie par d'autres en février 2012 et janvier 2013⁶².

L'Afrique de l'Ouest, avec son secteur pharmaceutique sous-réglementé, semble être une région idéale pour produire cette drogue, car il est facile d'y accéder aux précurseurs chimiques (principalement l'éphédrine) nécessaires à sa production en quantités industrielles. Comme ces précurseurs peuvent être transportés d'un pays à l'autre au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il est difficile d'identifier les sites de production. L'éphédrine est importée d'Asie de l'Est et du Sud, tandis que les produits finis sont principalement exportés de l'Afrique de l'Ouest vers l'Asie⁶³.

Cette dynamique est quelque peu différente de celle qui prévaut en Afrique de l'Ouest où des États faibles et de taille modeste étaient initialement particulièrement vulnérables : le long de la côte est, le danger provient d'activités se déroulant dans une série de ports secondaires peu réglementés. Les effets sur l'est sont plus diffus et moins visibles pour les observateurs extérieurs, mais non moins pernicieux⁵⁹.

Sur le continent et à l'étranger

Le déplacement des routes mondiales de la drogue vers certaines parties de l'Afrique s'est produit alors qu'une vague de démocratisation et de reconstruction post-conflit déferlait sur de nombreux pays du continent. Paradoxalement, cette situation a permis aux trafiquants de drogues d'infiltrer les processus politiques à un degré jusqu'alors impossible. Dans différents pays, des politiciens sous pression ont recherché, à n'importe quelle condition, des ressources pour financer leurs campagnes et leurs systèmes de clientélisme. Mais

cela impliquait également que les fonctionnaires responsables de faire appliquer les lois, souvent mal rémunérés et démotivés, risquaient de succomber à la corruption.

Les effets de l'argent de la drogue sur la sphère politique sont considérables, aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est, bien que souvent dissimulés au public. La Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues s'est exprimée sans détour à l'occasion de son évaluation des effets des profits de la drogue sur les processus politiques dans la région. Son rapport conclut que le trafic de drogues « fait des incursions profondes dans les États ouest-africains, y compris aux plus hauts niveaux » et que « les fruits du trafic de drogues seraient utilisés pour corrompre des élus et d'autres représentants officiels ». Cela a pour effet de « redéfinir les relations qui existent entre les acteurs politiques, les acteurs de la sécurité [...] et les milieux d'affaires ». Parce qu'il finance des acteurs qui protègent le trafic, l'argent de la drogue y est aussi perçu comme un vecteur de conflits

et de pressions supplémentaires sur des systèmes politiques vulnérables⁶⁴.

Plusieurs enquêtes sur le trafic de drogues en Guinée-Bissau ont montré le lien direct entre l'argent de la drogue et le financement des intérêts politiques et militaires. Des officiers supérieurs y étaient directement impliqués. Lors d'un incident en juillet 2008, les troupes ont placé un cordon de sécurité autour d'un avion privé en provenance du Venezuela ayant atterri à l'aéroport principal du pays pour décharger la demi-tonne de cocaïne qu'il transportait⁶⁵.

Le conflit entre les élites du pays a été imputé à la concurrence qu'elles se livrent pour contrôler le trafic de stupéfiants⁶⁶.

De même, une étude approfondie réalisée au Kenya compare les effets de l'argent de la drogue sur les institutions de l'État⁶⁷ à un travail de termites. Elle aboutit à la conclusion que les allégations selon lesquelles des hommes politiques, des policiers et autres représentants officiels de l'État à des postes de confiance seraient impliqués dans le trafic de drogues, sans qu'aucune enquête ni aucune action en justice engagée à leur encontre n'aboutisse, ont contribué à détruire la confiance des citoyens envers les politiciens et les institutions de l'État⁶⁸. Une étude récente sur le Mozambique conclut également que l'impact du trafic de drogues a créé l'une des crises les plus sérieuses, mais la moins comprise du pays⁶⁹.

Dans tous ces cas, des entretiens indiquent que des quantités considérables d'argent liquide générées par le trafic de drogues demeurent en Afrique et sont distribuées aux parrains et protecteurs⁷⁰. La recherche sur la répartition et l'impact de ces fonds est difficile à mener, compte tenu que peu de personnes parmi celles impliquées sont disposées à révéler la source ou la destination des fonds illicites. Cependant, dans un cas dont les détails ont été rendus publics, un homme politique, qui avait accumulé une somme d'argent considérable, semble l'avoir utilisée en quasi totalité pour s'assurer le soutien politique de sa circonscription, plutôt que de la placer à l'étranger⁷¹.

Néanmoins, même si l'argent de la drogue s'est immiscé dans les rouages de fonctionnement des milieux politiques et des clientélismes locaux, l'évolution du trafic de drogues en Afrique a coïncidé avec les nouvelles possibilités de transferts financiers

à l'étranger. La multiplication de ces occasions a fait toute la différence pour les Africains (et les entreprises multinationales, entre autres) désireux d'investir leur argent hors des frontières. Parallèlement, il semble que les flux financiers illicites en provenance d'Afrique aient augmenté de façon notable depuis le milieu des années 2000⁷². Bien que les profits du trafic de drogues et d'autres activités « purement » criminelles ne représentent probablement qu'une infime partie de la totalité des fonds illicites transférés à l'étranger, les personnes en possession d'argent sale ont néanmoins la possibilité de le placer en dehors du continent⁷³.

Des marchés armés

L'entrée d'armes légères et de petit calibre sur le territoire africain est un autre exemple de marché approvisionné de l'extérieur, mais contrôlé localement. Les relations entre les fournisseurs d'armes et les États africains se nouent souvent pendant des périodes de conflit, ou lorsque des régimes se trouvent sous le coup d'un embargo sur les armes. Depuis le début du millénaire, plus de 15 embargos ont été imposés à des États africains ou à des groupes rebelles⁷⁴. Ces contrôles ont créé une symbiose entre le commerce des armes, les intérêts politiques et l'économie illicite dans certaines parties du continent, en vertu de laquelle des concessions minières ou l'accès à des ressources naturelles ont été troqués contre des armes (l'échange permettant de déguiser le paiement). Les importations d'armes en Afrique ont enregistré une croissance de 45 % entre 2005 et 2009, période caractérisée par une augmentation du trafic de drogues et des flux illicites d'argent extérieur⁷⁵.

Le trafic de drogues et le marché des armes ont en commun le niveau de pression de l'offre qui les soutient. Comme en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, la surproduction de drogue pousse les trafiquants à trouver de nouveaux marchés, ce qui est au moins l'une des raisons pour lesquelles l'Afrique n'est pas seulement une zone de transit, mais compte aussi un nombre grandissant de consommateurs de drogues⁷⁶.

Le marché de la fabrication d'armes suit une logique économique similaire : les pays fabricants veulent maintenir leurs capacités de production, mais leurs débouchés locaux sont trop restreints ; ils n'ont alors pas d'autre choix que de trouver des marchés d'exportation⁷⁷. L'Afrique est une destination majeure pour les armes

légères et de petit calibre. Près de 100 millions d'armes de petit calibre seraient en circulation, stockées ou en la possession de particuliers sur le continent⁷⁸.

Le commerce des armes est cependant plus complexe que celui de la drogue, car le marché se situe en Afrique, peu d'éléments démontrant un transfert ultérieur. Il est constitué de stocks vieillissants d'armes provenant de conflits passés, qui circulent pendant de très longues périodes et finissent le plus souvent entre les mains de groupes criminels ou de bandits. Plusieurs États africains produisent des armes, l'Afrique du Sud et le Soudan en tête, pendant que des armuriers locaux confectionnent des armes à feu artisanales et alimentent le secteur informel. Le Ghana fabriquerait ainsi plus de 200 000 armes par an⁷⁹. Cependant, la plupart des armes en circulation dans l'économie illégale proviennent de l'extérieur du continent⁸⁰.

Le lien entre le trafic d'armes et la criminalité organisée en Afrique doit être examiné sous trois aspects :

1. Le premier est lié à l'importation d'armes à feu depuis des sources étrangères, pour laquelle il existe des preuves d'activité criminelle. Par exemple, les armes peuvent être importées au moyen de faux certificats d'utilisateur final ou être transférées vers des destinations secondaires ou tertiaires⁸¹. Les courtiers d'armes qui utilisent ces méthodes ont été accusés de contourner les sanctions et de fournir des armes aux belligérants de certains des conflits les plus sanglants d'Afrique. Ainsi le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, mandaté par les Nations unies, a constaté que nombre d'armes à destination de la Somalie sont achetées par des intermédiaires au Yémen puis passées en contrebande via le golfe d'Aden jusqu'en Somalie⁸².
2. Le deuxième concerne le détournement d'armes des stocks de l'État pendant un conflit. L'exemple récent le plus notoire concerne de vastes transferts d'armes vers le sud jusqu'au Sahel, après la chute du régime de Kadhafi en Libye. De même, parmi les armes vendues librement en Somalie on trouve du matériel appartenant à l'État⁸³. En Afrique du Sud, des milliers d'armes saisies ou collectées par les autorités ont été vendues à des bandes criminelles du Cap occidental par un officier supérieur chargé de l'armurerie de la police⁸⁴. Cette affaire majeure est actuellement jugée en pénal.

3. Le troisième concerne l'achat d'armes par des groupes et des réseaux criminels directement auprès des fournisseurs ou des revendeurs locaux. Certaines de ces acquisitions sont réalisées sous couvert de transactions légales, mais les armes sont ensuite utilisées dans le cadre d'activités criminelles. Des armes ainsi achetées ont servi, par exemple, lors d'assassinats criminels et politiques et dans les conflits du secteur des taxis en Afrique du Sud⁸⁵. Il est également de plus en plus évident qu'Internet est devenu une plateforme de vente d'armes : en Libye, des armes légères et de petit calibre fabriquées dans 26 États ont été commercialisées illégalement en ligne⁸⁶.

L'accès aux armes renforce considérablement les acteurs locaux dans les sociétés dans lesquelles elles circulent. Il est, en effet, créateur d'opportunités en dehors des conflits armés ou des guerres – un contexte judicieusement baptisé dans une récente analyse du Tchad « entre-guerres », c'est-à-dire une période située hors de tout conflit officiellement déclaré, mais marquée par la prévalence de la violence⁸⁷. La présence d'armes dans des environnements fragiles permet en effet à des entrepreneurs de la violence (parfois politiques) de provoquer des changements et d'accéder à des ressources. Dans de tels systèmes complexes de gouvernance, les réseaux politiques, gouvernementaux, économiques et criminels se confondent et deviennent vulnérables face à des acteurs potentiellement violents. L'influence de la criminalité organisée devient alors confuse dans ce marché de l'assassinat qui perturbe l'engagement économique, politique et social⁸⁸.

Dans de tels contextes, les entrepreneurs de la violence (des groupes qu'on appellerait « mafia » dans d'autres parties du monde) renforcent souvent leur position en protégeant des flux illicites d'origine étrangère. Par exemple, en Libye, la capacité des milices à accéder à des armes leur a permis de pénétrer de nombreux marchés illégaux, remplaçant les groupes dont les sources d'approvisionnement en armes étaient moins fiables⁸⁹. Il en va de même pour les groupes criminels organisés impliqués dans des braquages et responsables du détournement de frêt en Afrique australe : les mieux armés ont un plus grand potentiel de croissance⁹⁰.

CHAPITRE 4

Un approvisionnement intérieur pour un réseau mondial

Le riche héritage naturel et les vastes ressources minières de l'Afrique ont été exploités et réglementés pendant la période coloniale. Aujourd'hui, des réseaux criminels associés à des sociétés impliquées dans le commerce licite sont les acteurs d'une période plus récente d'exploitation.

La faune et la flore sauvages et les ressources naturelles africaines rendent le continent vulnérable à la criminalité organisée. Contrairement aux marchandises telles que les drogues – qui sont importées ou transitent en Afrique en raison d'une surproduction ailleurs dans le monde –, les marchés des produits environnementaux illégaux sont fondés sur la rareté. La baisse des volumes de ces produits fait monter les prix et crée une perception de valeur, phénomène compliqué par la présence, parallèlement aux marchés illégaux, de marchés légaux (permettant aux produits illégaux d'être blanchis et introduits au sein des marchés légaux) et d'entreprises existant légalement dont l'activité coïncide avec celle de réseaux criminels.

La faune et la flore sauvages sont protégées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La question de savoir si le commerce légal encourageait le développement des marchés illégaux a fait l'objet de polémiques. Contrairement au débat sur la drogue dans lequel les organisations de la société civile avaient argumenté que la légalisation de sa vente serait bénéfique, dans le domaine de l'environnement la société civile était clairement en faveur de l'interdiction de la commercialisation. Force est cependant de constater que la CITES ne fournissant que peu de possibilités de répression, elle se limite à un rôle d'incitation.

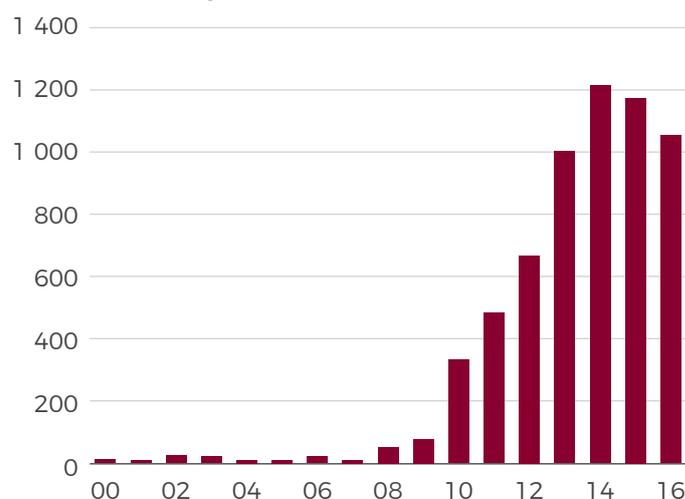
Ces dernières décennies, des changements ont transformé en profondeur les marchés environnementaux illégaux. Parallèlement au développement de puissants marchés mondiaux de la drogue sur le continent au début des années 2000, la demande de marchandises illégales originaires d'Afrique est repartie à la hausse. Concernant la faune et la flore

sauvages, les données sont fragmentées, mais il semble que l'évolution de la demande se soit déroulée en deux phases. La première va de la fin des années 1980 jusqu'aux années 2000 environ : les transactions de marchandises étaient alors principalement conclues à l'étranger ou contrôlées par des réseaux criminels africains. La deuxième a commencé dans les années 2000 : la seconde moitié de la première décennie a enregistré une croissance considérable de la demande qui a coïncidé avec ce qui semble être une présence criminelle asiatique grandissante en Afrique. Cela a conduit à une identification plus rapide des opportunités, à l'élaboration de systèmes plus sophistiqués de corruption et à l'augmentation du braconnage et des transferts vers l'étranger.

Rhinocéros : ne pas renoncer et apprendre de ses échecs

Peut-être plus encore que toute autre marchandise illicite, la corne de rhinocéros, provenant du braconnage de l'espèce dans des zones protégées d'Afrique australe, est le symbole de l'utilisation du continent comme réserve d'approvisionnement des réseaux criminels. C'est aussi l'un des crimes pour lequel les statistiques disponibles, raisonnablement précises, démontrent l'ampleur du trafic : en Afrique du Sud, elles témoignent d'une augmentation rapide du braconnage des rhinocéros sur une très courte période.

Figure 3 – Nombre de rhinocéros braconnés en Afrique du Sud, 2000-2016



Source : TRAFFIC⁹¹

D'après les données de TRAFFIC, 13 rhinocéros ont été braconnés en 2007, nombre qui a explosé pour atteindre 1 215 rhinocéros tués pour leur corne en 2014. Les chiffres ont ensuite légèrement baissé après une période d'action concertée, en particulier dans le Parc national Kruger, mais ils ne sont guère encourageants : 1 175 animaux ont été tués en 2015 et 1 054 en 2016⁹². La corne de rhinocéros a désormais une valeur supérieure à celle de l'or, de la cocaïne et de l'héroïne, et a attiré l'attention de criminels locaux ayant des liens avec des opérations criminelles asiatiques, situées en Afrique pour la plupart⁹³.

Les niveaux élevés de braconnage observés ces dernières années en Afrique du Sud marquent la deuxième phase d'une campagne organisée contre les rhinocéros d'Afrique australe. À la fin des années 1980, ce sont les populations de rhinocéros du Zimbabwe, du Swaziland, de la Zambie et du Mozambique qui étaient ciblées⁹⁴.

Une fois ces populations épuisées, les braconniers et leurs réseaux criminels se sont tournés vers celles mieux protégées – et plus importantes – de l'Afrique du Sud.

Les politiques mises en œuvre pour remédier au problème n'ont eu qu'un succès limité. Le degré d'intégration des braconniers dans les communautés locales et les controverses quant aux véritables bénéficiaires du système des parcs nationaux (les Sud-Africains blancs, les touristes étrangers ou les communautés locales) ont alimenté un débat riche, mais épineux, sur les solutions à adopter⁹⁵. Celui-ci a aussi une dimension politique : les rhinocéros recevraient plus d'attention que la condition des pauvres et des marginalisés⁹⁶. Un article rédigé par deux experts du Botswana plaçant en faveur d'une politique du « tirer pour tuer » comme stratégie de limitation du braconnage, considérée comme un succès dans ce pays, a indigné l'Afrique du Sud⁹⁷.

Un tournant pour le trafic d'ivoire ?

La demande d'ivoire a alimenté de vastes systèmes criminels qui entretiennent le braconnage et le commerce illégal en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Là encore, la période d'augmentation du braconnage d'éléphants coïncide avec la croissance générale du commerce illégal en Afrique. Le braconnage a commencé à se développer de façon notable au début des années 2000, et a enregistré une hausse rapide dans la deuxième moitié de cette décennie. L'ampleur du massacre a été sans précédent : une étude a montré que 100 000 éléphants avaient été tués entre 2010 et 2012 ; une autre a conclu que la population d'éléphants de forêt en Afrique centrale avait diminué de 60 % entre 2002 et 2011⁹⁹.

Les réseaux illégaux impliqués dans le trafic d'ivoire semblent avoir changé au cours de cette période. Les groupes sud-asiatiques ou swahili / shirazi traditionnels bien établis ont été remplacés par des groupes chinois dont la présence en Afrique a augmenté parallèlement à l'implication économique grandissante de la Chine en Afrique. D'après les conclusions d'une récente étude, les entreprises chinoises dissimulent la contrebande sous couvert de commerce légitime et les contrebandiers ont mis en place des réseaux de protection et d'avantages mutuels avec les représentants officiels de l'État et les politiciens¹⁰⁰.

L'évolution positive la plus importante pourrait bien être l'interdiction totale du commerce de l'ivoire par la Chine, annoncée en mars 2017. Les usines d'ivoire du pays ont été fermées et les points de vente doivent l'être d'ici à la fin de l'année. Ces mesures se sont visiblement répercutées sur les marchés illicites de l'ivoire : le prix de l'ivoire a chuté de façon spectaculaire, de 2 100 dollars US le kilogramme début 2014 à 730 dollars US en avril 2017¹⁰¹.

On ignore encore quels seront les effets globaux sur la pérennité des populations d'éléphants et sur les réseaux criminels qui les chassent. Le nombre d'éléphants braconnés n'a pas encore diminué : au Zimbabwe, par exemple, plusieurs cas d'éléphants empoisonnés au cyanure ont été révélés après l'entrée en vigueur de l'interdiction¹⁰². Les données disponibles indiquent également que les réseaux de trafiquants constituent des stocks d'ivoire, dans l'espoir que le maintien de la demande malgré l'interdiction aboutira à la formation de marchés clandestins et que la rareté fera à nouveau flamber les prix.

Pour l'instant, bien que l'avenir des éléphants s'avère plus sûr, il est certain que les réseaux du trafic d'ivoire disposent des ressources et du sens de l'entreprise nécessaires pour perpétuer ce commerce illégal ou se rabattre sur le braconnage d'autres espèces, si l'occasion se présente.

Dans une certaine mesure, l'échec des approches frontales de protection et de prévention met davantage l'accent sur l'efficacité d'une riposte à la criminalité organisée le long des chaînes d'approvisionnement. La réponse des organes de répression est faible, souvent entravée par le manque de ressources et de coordination, compte tenu de l'ampleur du défi. Il est de plus en plus admis qu'il convient de cibler les barons du trafic et leurs complices corrompus au sein de l'État. Cette démarche implique de reconnaître l'opportunité de traiter les réseaux de trafic comme des organisations criminelles et de prendre position contre la corruption généralisée qui assure la protection de l'État à ces organisations et continue d'alimenter le trafic⁹⁸.

Rareté et nouveaux marchés

La rareté ainsi que l'évolution de la mode et des mœurs sociales constituant le moteur des marchés environnementaux illégaux, les trafiquants sont fortement incités à encourager la création de nouveaux marchés et à en pérenniser d'autres, plus anciens. Un bon exemple récent est celui des os de lions. Ce marché semble s'être développé de manière exponentielle ces dernières années. Des os de lion ont été retrouvés dans des conteneurs transportant de l'ivoire et de la corne de rhinocéros, ce qui porte à croire que les mêmes réseaux y sont impliqués¹⁰³. Le trafic d'os de lion apparaît désormais comme un nouveau fléau. La population africaine de lions a diminué de 42 % en vingt ans (un chiffre correspondant à la croissance du trafic d'autres espèces sauvages) et ils ont pratiquement disparu d'Afrique de l'Ouest¹⁰⁴. Les contrebandiers font également passer les os de lion pour des os de tigre, étant donné la raréfaction de cette autre espèce¹⁰⁵.

Les marchés environnementaux criminels du continent ne se limitent pas à la mégafaune, comme les rhinocéros, les éléphants ou les lions auxquels ils tendent à être associés. Ils touchent aussi de nombreuses autres espèces vulnérables, comme les oiseaux, les reptiles, les plantes et les arbres, notamment les cycadées et le bois de rose. L'existence de marchés actifs sur le *dark Web* est de moins en moins contestable, et ce, pour plusieurs marchandises¹⁰⁶. Le perroquet Gris d'Afrique, l'un des « oiseaux les plus touchés par le trafic au monde », très prisé des animaleries et des acheteurs en ligne, a récemment été déclaré espèce protégée par la CITES¹⁰⁷.

Un autre exemple est celui du pangolin, désormais classé en tête du trafic mondial de mammifères sauvages. Son commerce a été interdit par la CITES en 2016. Une évaluation récente du nombre de pangolins en Afrique centrale a montré une augmentation spectaculaire de leur exploitation, à un taux « intolérable », un peu moins de la moitié des animaux capturés enregistrés n'ayant pas atteint l'âge adulte (un indicateur très parlant du déclin rapide d'une population)¹⁰⁸.

Les interférences entre le trafic d'espèces sauvages et d'autres marchés criminels sont difficiles à établir. L'exploitation illégale d'ormeaux en Afrique du Sud est liée depuis longtemps au trafic de drogues ou de précurseurs en provenance d'Asie, ce mode de commerce reposant moins sur des transferts d'argent liquide¹⁰⁹. Cependant, le financement des conflits ou du terrorisme par le trafic d'espèces sauvages interdites reste anecdotique et a été démenti au moins à une occasion : les accusations selon lesquelles les shebabs tiraient profit du trafic d'ivoire en Somalie, abondamment relayées par les médias, n'ont pas toujours été avérées¹¹⁰.

Il est possible que le trafic d'espèces sauvages franchisse actuellement une nouvelle étape, le renforcement des réglementations contraignant les trafiquants à opérer encore plus dans l'ombre. Il est peu probable que les réseaux criminels qui se sont renforcés, ont accumulé des ressources et gagné en expertise, se retirent tout simplement du marché : ils chercheront plutôt d'autres moyens de maintenir ce commerce. Il sera essentiel de comprendre ces changements pour élaborer des ripostes efficaces contre les groupes et réseaux criminels et ceux qui les protègent au sein des institutions de l'État.

Épuisement des forêts et des stocks de poissons

La corrélation entre le trafic d'espèces sauvages et l'entreprise criminelle organisée est moins marquée dans le cas de certains produits environnementaux commercialisés illégalement, comme le bois d'œuvre et le poisson. Cela s'explique en partie par la séparation entre les organisations commerciales légales et illégales qui demeure floue, mais qui ne doit pas masquer la présence réelle d'une telle activité criminelle organisée sur ces marchés. Il en résulte néanmoins une différence dans les terminologies employées par les acteurs des débats sur ces questions, ainsi que dans les discussions politiques auxquelles ils participent.

Les forêts africaines, qui abritent certaines des espèces de bois d'œuvre les plus diverses et les plus précieuses, sont pillées par l'exploitation forestière illégale. Sur l'ensemble du continent, les mêmes problèmes minent le commerce du bois, notamment l'incohérence des lois et des réglementations, la collusion entre les représentants de l'État et les entreprises impliquées dans la déforestation – y compris la corruption des systèmes de permis –, l'inefficacité de la tenue des registres de permis et de commerce, et l'incapacité à monter des opérations efficaces de répression. Ainsi, les pertes pour l'Afrique résultant de l'exploitation forestière illicite sont estimées à 17 milliards de dollars US par an¹¹¹.

À Madagascar, par exemple, le bois de rose et l'ébène sont aujourd'hui très recherchés pour la fabrication d'instruments de musique en Europe et en Amérique du Nord ou de meubles en Asie. Selon une évaluation, « des centaines de milliers [de ces] arbres [ont été] coupés dans les aires protégées malgré leur statut particulier de protection¹¹² ». Un rapport sur la République démocratique du Congo (RDC) mentionne que « des données fiables sur les permis, la production et l'exportation du bois ne sont pas publiées et [que] tout porte à croire que nombre de ces données n'existent tout simplement pas ».

Les sociétés forestières semblent souvent opérer en toute impunité, continuant leurs activités même après que les autorités ont saisi du bois d'œuvre d'origine illégale¹¹³. Au Mozambique, l'Environmental Investigation Agency a mis en évidence le déclin notable de l'abattage autorisé et l'augmentation spectaculaire de l'abattage illégal¹¹⁴. D'après l'analyse des données réalisée par l'université mozambicaine Eduardo Mondlane, près de 70 % du bois d'œuvre en moyenne est commercialisé sans permis et la moitié du bois exporté vers la Chine depuis le Mozambique est introduite en contrebande¹¹⁵.

À l'instar du bois, les stocks de poissons en Afrique font désormais l'objet d'une exploitation commerciale sans précédent, un crime qui n'épargne aucune région d'Afrique. Le problème mondial de la surpêche est concentré en Afrique à hauteur de 30 %¹¹⁶. L'Afrique de l'Ouest, à elle seule, enregistre des pertes estimées à 2,3 milliards de dollars US par an provoquées par la pêche illégale¹¹⁷. Des conditions similaires à celles des infractions forestières prévalent : la corruption dans le processus de délivrance des permis est monnaie courante et la répression est faible. Certains chalutiers

ont recours à diverses stratégies pour contourner la répression comme désactiver leurs systèmes d'identification automatique, transborder en mer les prises d'un navire à un autre, s'assurer que les bateaux n'ont pas besoin de retourner au port pour une inspection et mentir sur l'origine géographique des prises¹¹⁸. Ces pratiques sont souvent désignées sous le terme de pêche « INN » (illicite, non déclarée et non réglementée).

Plusieurs rapports sur la pêche illicite, en particulier en Afrique de l'Ouest, indiquent deux épisodes de recrudescence d'activité, le premier au début des années 1990 et le deuxième à partir de 2000, suivis par des hausses ces dernières années. L'augmentation de la pêche illicite et non réglementée correspond à celle de la flotte chinoise de pêche lointaine, qui, négligeable au milieu des années 1980, comptent plus de 1 600 navires en 2013¹¹⁹. L'Afrique subsaharienne enregistre des pertes estimées à un milliard de dollars US par an à cause de la pêche illégale¹²⁰.

Dans le contexte de ces opérations criminelles à grande échelle, la combinaison de corruption institutionnalisée et de faibles capacités de réglementation, ajoutée à la présence d'entreprises prédatrices et d'agents criminels étrangers épuisent les ressources naturelles du continent, qui ont atteint des niveaux irréversibles. Les conséquences pour le développement humain sont graves. Contrairement au secteur de l'exploitation minière où les richesses et les emplois sont concentrés parmi quelques personnes, la pêche est un important fournisseur d'emplois et joue un rôle crucial dans les économies et les moyens de subsistance locaux. En Afrique de l'Ouest, près d'un quart de la totalité des emplois est lié au secteur de la pêche, et les deux tiers des protéines animales consommées par les habitants des États côtiers ouest-africains proviennent du poisson¹²¹.

Le mazoutage

Le vol de pétrole, souvent appelé « mazoutage », dans le delta du Niger par des cartels criminels liés à des réseaux internationaux représente un immense défi. Les oléoducs sont siphonnés et le pétrole vendu à l'étranger ou ajouté (en guise de paiement) à des cargaisons légitimes. Le profil du marché criminel fondé sur le vol de pétrole dans le delta suit une évolution semblable à celle des autres marchés examinés dans le présent rapport.

Une étude récente a relevé que, dans les années 1980, ce processus était initialement l'affaire d'un petit nombre d'individus qui utilisaient des techniques rudimentaires pour extraire le pétrole des oléoducs¹²².

Cependant, le mazoutage a depuis évolué pour devenir une opération criminelle sophistiquée, impliquant l'usage de technologies avancées pour puiser dans les oléoducs, y compris l'utilisation d'engins transporteurs de pétrole équipés d'instruments de navigation. La fin des années 1990 et le début des années 2000 sont considérés comme des tournants décisifs, marqués par le commencement de l'utilisation de techniques plus sophistiquées par les réseaux criminels. On sait que ces derniers peuvent désormais puiser directement dans les têtes de puits¹²³. Selon certaines estimations, entre 300 000 et 400 000 barils de pétrole sont actuellement détournés au Nigéria chaque jour, soit près de 15 % de la production totale (en guise de comparaison, au Mexique, où l'industrie pétrolière est très développée, le nombre de barils volés quotidiennement est estimé entre 5 000 et 10 000)¹²⁴.

Près d'un quart du pétrole brut détourné est vendu localement pour être raffiné en essence, en kérosène et en gazole. Un peu plus de la moitié est gaspillée pendant ce processus et déversée dans l'environnement. La destruction de raffineries illégales entraîne également des dégâts considérables, le pétrole finissant souvent par être évacué dans les rivières et les criques de la région du delta, l'une des zones humides naturelles la plus vaste du monde. Le mazoutage est donc à l'origine d'importants dommages environnementaux dans la région. Une étude de 2011 des Nations unies a conclu que la pollution pétrolière avait dévasté des marécages et des mangroves sensibles, contaminé des sols et des nappes phréatiques, détruit des habitats de poissons et d'animaux et représentait une menace sérieuse pour la santé publique¹²⁵.

Le vol de pétrole dans le delta du Niger s'opère sur fond de frustrations concernant la répartition des richesses issues de l'économie du pétrole de la région. Lors d'une insurrection entre 2003 et 2010, des centaines d'attaques ont été lancées contre des installations pétrolières. Pour de nombreux hommes jeunes, le mazoutage est devenu une « contre-culture » : au sein d'une économie parallèle virtuelle alimentée par l'exclusion, les groupes locaux approvisionnent les cartels étrangers en échange d'argent liquide, d'armes à feu, de bateaux et de voitures¹²⁶.

Les conflits et la contestation des modes de gouvernance ont également influé sur l'économie de la contrebande de carburant en Libye. Les carburants y sont très subventionnés, et leur introduction en contrebande de l'autre côté des frontières terrestres de la Libye, en particulier en Tunisie, au Niger, au Tchad et en Égypte, est un pilier de l'économie générale illicite du pays depuis des décennies.

La démobilisation des gardes-côtes et de la marine après la chute de Kadhafi a ouvert la voie à un nouveau trafic : la contrebande de carburant à grande échelle par voie maritime, à bord de navires à destination de l'Europe (principalement l'Italie, Malte, l'Espagne, la Crète et la Turquie). L'épicentre de cette activité se situe sur la côte entre Zaouïa (à 45 km à l'ouest de Tripoli), où se trouvent la raffinerie et l'entrepôt de stockage les plus grands de la région, et Zouara, point stratégique d'embarquement pour les carburants transportés par voie maritime¹²⁷.

Alors même qu'elle est un pays producteur de pétrole, la Libye importe aux prix du marché les carburants dont elle a besoin, dont une partie est alors passée en contrebande à des prix subventionnés. D'après les données provenant des activités de surveillance et des témoignages des organismes de répression, des contrebandiers et des négociants, la contrebande de carburant a augmenté de manière substantielle depuis la révolution. Il n'existe aucune estimation fiable de la taille de cette industrie criminelle. Cependant, selon des sources au sein de la National Oil Corporation, la compagnie estime qu'environ 35 000 tonnes de carburant sont perdues tous les mois, ce qui coûterait à la Libye environ 200 millions de dollars US par an. Il est probable que cette estimation soit très prudente. Ces dernières années, on a également assisté à des tentatives de contrebande de pétrole brut, mais elles ont dans l'ensemble été déjouées¹²⁸.

Tout ce qui brille... L'exploitation minière illicite organisée

Le trafic de ressources minières pourrait être aussi rentable, si ce n'est plus, que les marchés illégaux de la drogue, principalement pour ses intermédiaires. Compte tenu de l'immensité du continent et du rôle clé que joue le secteur minier réglementé dans de nombreuses économies, les activités illicites impliquant des minerais constituent un défi complexe, multidimensionnel et en pleine évolution. L'exploitation minière illicite offre

des perspectives d'emploi (bien que très dangereuses) à ceux qui tentent de survivre, tout en consolidant un réseau de barons de plus en plus puissants. À certains endroits, comme en Afrique du Sud, cette activité est aussi caractérisée par des niveaux de violence extrêmement élevés.

Dans le contexte africain, l'exemple historique le plus célèbre est celui des diamants du sang. Le rôle moteur joué par les diamants dans plusieurs conflits en Afrique, notamment au Libéria, en Sierra Leone et en Angola, a valu à cette pierre précieuse la devise « les diamants sont rois »¹²⁹. Bien qu'ils ne soient plus autant liés qu'autrefois au financement des conflits, l'extraction illégale des diamants et leur contrebande se poursuivent. Des diamants du sang de Côte d'Ivoire sont introduits illégalement dans des marchés légitimes, tandis que violences et violations des droits de l'homme entachent le secteur du diamant du Zimbabwe¹³⁰. En République centrafricaine, 400 000 mines artisanales (illégalles pour la plupart) sont à l'origine de 80 % de la production nationale de diamants, bien que la majeure partie des revenus qui en découlent revienne aux négociants et aux exportateurs plutôt qu'aux mineurs¹³¹.

Le lien entre les ressources minières, la criminalité et les conflits constitue un autre thème transversal. La fin de la guerre froide, dans les années 1990, a profondément modifié les structures de financement des insurgés et des gouvernements en Afrique. Privés du soutien indirect des superpuissances, ils ont dû trouver de nouvelles sources de financement¹³². L'exploitation des ressources minières a joué un rôle clé pour combler ce manque. Les sites miniers étant souvent situés dans des zones reculées, des groupes armés peuvent facilement en prendre le contrôle. L'exploitation minière constitue donc une activité économique attractive pour ceux qui cherchent à financer des conflits. Cependant, ces marchandises doivent souvent traverser les frontières pour atteindre leurs marchés finaux. Par conséquent, les réseaux criminels transfrontaliers remplissent une fonction essentielle : ce sont eux qui permettent aux groupes armés de profiter des minerais, ce dont ils n'ont pas tardé à tirer parti¹³³. Les liens entre les groupes armés et la criminalité organisée dans le secteur des minerais se sont consolidés depuis les années 1990¹³⁴.

Depuis le début du millénaire, l'or est sans doute en tête des minéraux d'Afrique illégalement exploités et introduits en contrebande. L'augmentation de

l'exploitation aurifère illégale peut être liée au prix de l'or qui a connu un pic en 2012, atteignant un niveau près de six fois supérieur à celui du début des années 1990 (qui a chuté depuis, mais reste considérablement supérieur au prix en vigueur dans les années 1990)¹³⁵. D'après une estimation de 2013, il y avait à l'époque environ huit millions de mineurs artisans, impliqués pour la plupart dans l'exploitation aurifère, qui faisaient vivre près de 45 millions de personnes. Par exemple, au Ghana, l'un des premiers producteurs et exportateurs d'or du continent, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle représentait 5,2 % de la production aurifère nationale en 1999, un chiffre qui est passé à 35 % en 2012. En 2010, il était estimé que plus d'un million de Ghanéens dépendaient directement de l'exploitation minière artisanale ou à petite échelle pour leurs moyens de subsistance¹³⁷.

Le développement de l'exploitation illégale des pierres précieuses

L'exploitation illégale des pierres précieuses colorées est une autre activité criminelle du secteur minier¹⁴². La fragmentation et la complexité de la chaîne d'approvisionnement des pierres précieuses offrent d'immenses possibilités d'exploitation aux groupes criminels organisés. L'absence d'un tarif mondial des pierres précieuses permet de leur fixer un prix subjectif et d'en sous-estimer ou surestimer la valeur sur les factures et documents d'exportation. Ainsi, leur commercialisation pourrait être liée à une facturation falsifiée et à la fraude fiscale. Au même titre que l'or, les pierres précieuses peuvent être exploitées pour transférer des fonds illégaux, ainsi que pour blanchir de l'argent sale en raison de leur valeur élevée, de leur faible volume et de leur facilité de transport¹⁴³.

En 2009, la découverte de rubis au Mozambique, qui produit désormais près de 40 % des rubis vendus sur le marché mondial, a entraîné une augmentation exponentielle des activités illégales et de la violence. Une « ruée vers le rubis » a donné lieu à un afflux de mineurs artisans pauvres, d'acheteurs non autorisés, de contrebandiers, d'intermédiaires douteux et d'associations de malfaiteurs. Les rubis attirent des mineurs du Mozambique, de la Tanzanie, du Nigéria et d'autres nations opérant illégalement. Des gangs localement appelés « Nacatanas » sont connus pour être armés de machettes et semer la terreur parmi les mineurs artisans¹⁴⁴.

La hausse de l'exploitation aurifère illégale en Afrique du Sud est associée à la fermeture de grandes mines dans le bassin de Witwatersrand. Les mineurs illégaux d'Afrique du Sud sont appelés « *zama zama* » (ce qui signifie « saisir sa chance ») ; leurs gangs sont généralement divisés par ethnies et dirigés par un baron. Les activités des gangs tendent à être bien plus intenses en Afrique du Sud que dans d'autres régions minières de l'Afrique¹³⁸. Des groupes rivaux se livrent à des combats souterrains féroces et une industrie virtuelle s'est créée autour de l'exploitation minière illégale. Les assassinats y sont désormais monnaie courante, différents groupes cherchant à prendre le contrôle des puits des mines désaffectées. L'exploitation aurifère illégale peut prendre de multiples formes, allant de l'extraction artisanale alluviale à l'exploitation des puits des mines abandonnées, en passant par celle des petites mines à ciel ouvert.

Les liens entre l'exploitation aurifère illégale et les conflits sont visibles dans les activités de l'Est de la RDC, pour lesquelles des données sont disponibles¹³⁹. On trouve d'autres exemples en Côte d'Ivoire où un officier supérieur, le lieutenant-colonel Issiaka Ouattara, a bénéficié suffisamment de revenus de mines d'or illégales pour mobiliser un groupe de 500 éléments armés qui, en constituant une force parallèle à l'armée, menaçait la stabilité et la sécurité de la nation¹⁴⁰. Selon les enquêteurs des Nations unies, quelque 15 800 mineurs informels étaient actifs sur le site de la mine de Gamina contrôlée par Ouattara, où étaient produites environ 2,5 tonnes d'or par an, un or vendu bien en deçà de sa valeur¹⁴¹.

L'exploitation minière illégale : de l'Afrique au reste du monde

L'exploitation minière illégale et la contrebande de minerais impliquent une chaîne d'approvisionnement qui dépend d'un réseau complexe de négociants. Des personnes de nationalité étrangère se chargent de l'achat et de l'exportation des minerais en parfaite illégalité. Des négociants libanais et indiens sont, par exemple, liés à la contrebande d'or et au trafic de diamants. Des liens existent entre le Hezbollah et l'extraction de minerais en Afrique de l'Ouest et centrale¹⁴⁵. En Afrique du Sud, des négociants étrangers font des affaires avec les *zama zamas* en marge des zones d'exploitation minière illégale.

L'activité illégale dans le secteur minier africain fonctionne et est alimentée grâce aux agents étrangers

et aux marchés de destination qu'ils représentent. La demande de minerais africains a connu une hausse fulgurante¹⁴⁶. Dans le cas de l'or, en particulier, la demande chinoise et indienne a considérablement augmenté, dépassant parfois la production. Depuis la création de la Dubai Minerals and Commodities Commission en 2012, les Émirats arabes unis jouent un rôle clé dans la contrebande de l'or. L'allègement des contrôles des importations et l'émergence de Dubaï en tant que premier centre international de l'or ont conduit à la mise en place de chaînes d'approvisionnement illégales reliant Dubaï aux nations productrices d'or et aux centres d'exportation de tout le continent, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre¹⁴⁷.

L'or présente un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres, qui en font un produit particulièrement attirant pour l'exploitation criminelle. L'or protège l'anonymat ; il est facilement passé en contrebande, sa valeur est prévisible, son poids et sa qualité peuvent être garantis et sa valeur intrinsèque en fait une monnaie mondiale. En outre, comparé à d'autres instruments financiers, l'or est peu réglementé. Ces facteurs le rendent très attractif pour les organisations criminelles désireuses non seulement de maximiser leurs profits, mais aussi de cacher, déplacer ou investir leurs recettes illicites¹⁴⁸. Il existe de multiples exemples de vente d'or au-dessus du prix légal du marché (le « *London Spot Price* »), signe que l'or aurait plus de valeur dans l'économie criminelle que dans le secteur légal, en particulier en tant que moyen de dissimuler ou de blanchir des fonds¹⁴⁹.

Des groupes étrangers, notamment chinois, sont désormais eux-mêmes impliqués dans l'exploitation minière illégale entraînant un grand nombre de conséquences négatives : une aggravation de la dégradation environnementale, une hausse des pertes économiques pour les gouvernements africains, des atteintes aux droits de l'homme et une réduction considérable des retombées économiques pour les communautés minières locales. Il est important de noter que les activités illégales exercées par des ressortissants non africains sont très différentes de celles des Africains qui ont migré au sein de la région. Les premiers disposent d'un capital économique beaucoup plus important, ont accès aux réseaux internationaux de contrebande et jouissent d'un statut social différent.

Le rôle essentiel souvent joué par l'exploitation minière dans la réduction de la pauvreté au sein des économies locales complique l'élaboration de réponses politiques

efficaces. L'exploitation minière rend fréquemment confuse la limite entre l'activité économique informelle et illégale, et les interventions politiques sont entravées par les criminels (faisant souvent office de gestionnaires des mines, d'acheteurs et d'exportateurs) qui exploitent les mineurs. En général, les mineurs ont peu de pouvoir de négociation avec les acheteurs ou les groupes qui contrôlent les mines dans lesquelles ils travaillent, en particulier dans les zones de conflit. Les moyens de coercition et le contrôle des mines par les groupes armés représentent une menace pour la sécurité des mineurs artisans, tout en créant un environnement propice à un comportement d'exploitation et d'abus¹⁵⁰.

CHAPITRE 5

Des aspirations locales – un accès illicite

Il existe un dernier groupe de marchés illicites influencé par une force puissante, mais plus insaisissable : l'aspiration à une vie meilleure ou à la réussite sociale et économique. Les marchés poussés par une telle ambition sont rarement considérés comme « criminels », aussi bien par leurs acteurs que par les autorités : ils sont plutôt perçus comme un moyen d'obtenir de meilleures conditions de vie ou plus de reconnaissance, même s'ils impliquent un coût personnel considérable, y compris un préjudice personnel. Aucune activité n'illustre plus clairement ce type de marché dans le contexte africain que la facilitation illégale de la circulation des migrants à la recherche de sécurité ou de perspectives économiques.

Dans le cadre du présent rapport, les liens entre les réseaux criminels organisés et la circulation ou l'exploitation des personnes en Afrique peuvent être classés en trois catégories qui s'entremêlent :

- Les passeurs de migrants qui, en l'échange d'une rémunération, fournissent des services permettant aux personnes de partir à la recherche d'une vie meilleure.
- Les trafiquants d'êtres humains, qui retiennent des personnes contre leur volonté et les forcent à se déplacer à des fins diverses, comme l'exploitation sexuelle ou par le travail. Cette catégorie comprend les criminels qui emprisonnent et parfois exploitent des personnes, dont des enfants – ce qui est particulièrement pervers – pour leur force de travail.

- Les réseaux criminels, qui pratiquent le commerce d'organes humains pour approvisionner le marché étranger de la transplantation ou les marchés locaux de la sorcellerie.

Les volontaires et ceux qui sont contraints

Le débat est particulièrement complexe en Afrique en raison de la superposition de ces trois catégories et des éventuels changements ou évolutions des motivations aussi bien des malfaiteurs que des victimes.

Les passeurs offrent un service essentiel sur le continent, les migrants étant poussés à leur demander de l'aide pour traverser des zones de conflit et de violence ou des zones peu accessibles, comme les déserts. Dans de nombreuses régions, franchir des frontières est loin d'être facile, et ceux qui s'y risquent encourent des prélèvements informels, des discriminations, l'exploitation et même la détention arbitraire. De nombreux pays accueillant de vastes populations de réfugiés ou de migrants économiques voient monter les niveaux d'intolérance envers les étrangers, et l'amalgame est souvent fait entre migrants et criminels. Les passeurs leur facilitent la traversée de ces épreuves, en leur fournissant des informations, des services et des moyens de transport essentiels.

Ces dix dernières années, la majorité des Africains qui ont migré à l'étranger l'ont fait de manière légale, mais sont restés dans le pays d'accueil une fois leur visa expiré¹⁵¹. La possibilité d'accéder ailleurs à des perspectives légitimes est la principale motivation des migrants potentiels, qui paient de fortes sommes d'argent aux passeurs dans leur pays d'origine afin qu'ils leur procurent les services intermédiaires nécessaires. Pour plusieurs milliers de dollars par personne, les passeurs fournissent des billets d'avion, des visas (obtenus frauduleusement, contrefaits ou volés) et promettent parfois un emploi ou un soutien dans le pays de destination¹⁵².

Reconnus pour leurs services, les passeurs sont souvent des membres respectés et même vénérés par leurs communautés. Le trafic de migrants est ainsi rarement stigmatisé. Dans le contexte africain, leur activité est structurée le long de plusieurs routes principales : de la Corne de l'Afrique vers l'Europe, de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe en passant par le Sahel, et une route moins exploitée vers l'Afrique du Sud. Le marché du trafic de migrants continue de se développer. L'instabilité

de la Libye à la suite des conflits a fourni de nouvelles occasions de migration que les trafiquants ont saisies tout en développant des opérations plus sophistiquées et criminalisées au départ de l'Égypte¹⁵³. La confiance est évidemment primordiale dans ce modèle d'affaires : les passeurs qui ont mauvaise réputation en raison de leurs abus ou de leurs taux d'échec sont moins susceptibles d'attirer des clients¹⁵⁴.

Bien que la nature du trafic de migrants soit relativement bénigne, il existe de nombreuses raisons d'être vigilants face à sa professionnalisation. À mesure que les États cherchent à réduire les flux migratoires illicites, les réponses à la migration et au trafic de migrants reposeront de plus en plus sur les moyens traditionnels de sécurité et de police aux frontières. Cela conduira à une hausse de la criminalité, de la corruption et de la violence des acteurs de ce trafic, au détriment de la sécurité des migrants, de l'État de droit et de la stabilité des pays qui longent les routes migratoires.

Par ailleurs, les images de migrants à la dérive dans la Méditerranée, diffusées continuellement par les médias, ont eu une influence considérable sur les débats concernant le lien entre la migration et l'économie du trafic de migrants ou de la traite des êtres humains.

Cependant, dans la réalité, les messages politiques troublent le débat depuis longtemps, créant une confusion entre le souhait des autorités de réduire le flux de migrants, de réfugiés et de victimes de la traite et la nécessité de les protéger. La terminologie qui tente de faire la distinction entre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, ou les regroupe sous l'expression galvaudée d'« esclavage humain », ne permet pas d'appréhender la complexité de la situation, et sert également à nier toute protection qui serait de mise. Elle criminalise inutilement ce qui est en soi une stratégie de résilience humaine et une opportunité pour de nombreux Africains de chercher ailleurs une vie meilleure.

Néanmoins, la frontière entre volontaires et personnes contraintes tend ici à s'effacer. Des individus avec des expériences et des motivations différentes finissent souvent par voyager ensemble le long des mêmes routes. Bien que certains soient contraints à émigrer, la plupart des migrants sont conscients qu'ils feront face à la corruption, aux menaces, à la violence et aux abus sur leur trajet¹⁵⁵. D'autres concluent des accords avec

leurs passeurs, aux termes desquels ils se soumettent volontairement au travail forcé et servile.

La route partant des pays les plus peuplés d'Afrique de l'Ouest traverse le Sahel, les migrants se réunissant souvent en nombre en Libye avant de traverser la mer en bateau jusqu'en Europe. Cet itinéraire est distinct de la route transméditerranéenne plus ancienne couramment utilisée pendant la première décennie des années 2000, qui servait au transport des migrants jusqu'aux îles Canaries espagnoles ou jusqu'aux enclaves espagnoles en Afrique du Nord, et qui a depuis été plus ou moins fermée. Le nombre considérable de migrants, les niveaux de violence et d'abus qu'ils subissent et les pertes de vies humaines font de la route migratoire libyenne un exemple extrême du trafic d'êtres humains¹⁵⁶.

Il convient d'insister sur le fait que le développement de l'économie du trafic en Afrique du Nord après la chute de Kadhafi en 2011, qui s'est accéléré à partir de 2013, ne trouve pas sa source en Afrique. Il est en grande partie dû au nombre écrasant de personnes qui ont fui la Syrie en proie à la guerre, qui avaient, pour la plupart, les moyens de payer des sommes élevées aux passeurs. Des liquidités ont ainsi été éjectées dans l'économie régionale du trafic, consolidant les réseaux concernés, en Égypte et en Libye en particulier¹⁵⁷.

Un grand nombre de personnes ont également migré vers le sud à la recherche d'opportunités en Afrique du Sud. Là, le marché criminel de la migration est moins organisé, en partie parce que les postes-frontières sont très poreux. Il existe néanmoins des éléments fiables indiquant que des réseaux criminels facilitent la fourniture de papiers d'identité à l'arrivée¹⁵⁸.

Exploitation criminelle

Parmi les innombrables flux de personnes qui migrent vers le nord, un système de plus en plus organisé s'est développé au sein du marché de l'exploitation sexuelle. C'est un domaine dans lequel les groupes criminels organisés africains et européens se rejoignent.

Les réseaux criminels d'exploitation sexuelle les plus vastes et les plus sophistiqués sont sans doute ceux qui impliquent des femmes nigérianes, souvent recrutées à Benin City, au Nigéria. Ces femmes sont transportées principalement en Italie pour y satisfaire les besoins de l'industrie du sexe. Ce qui est peut-être le plus remarquable ici, ce sont les accords conclus entre certains

groupes criminels nigériens (dans le cas de l'Italie, par exemple, il existe une organisation appelée « The Black Axe ») et la Cosa Nostra italienne dans le but de réduire la concurrence et la violence¹⁵⁹. Ces recoupements et accords passés entre les groupes criminels européens et africains sont peu compris, mais auront à long terme une influence décisive sur la criminalité organisée des deux continents¹⁶⁰.

Malgré ces liens intercontinentaux, en Afrique subsaharienne, 90 % des flux de la traite s'effectuent sur des trajets courts, ce qui signifie que la majorité des victimes sont déplacées au sein d'un même pays ou entre des pays voisins¹⁶¹.

En 2016, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a entrepris une enquête sous-régionale pour comprendre l'ampleur de la traite des êtres humains dans chacun de ses États membres¹⁶². Les résultats ont révélé des pratiques de travail forcé, d'exploitation sexuelle commerciale, de mendicité forcée et de mariages forcés. Le rapport repose principalement sur des sources secondaires et des informations invérifiables, ce qui est révélateur du manque de données fiables et récentes. La plupart des pays de la région ne collectent aucune donnée sur la traite des personnes, et il ressort clairement du rapport qu'un amalgame existe entre la prostitution et la traite d'une part et le trafic illicite et la traite d'autre part¹⁶³.

Les décideurs politiques s'accordent de plus en plus à dire, en particulier en Afrique du Sud, que l'attention excessive portée à la traite aux fins d'exploitation sexuelle masque un défi plus grand et plus grave lié à l'exploitation par le travail¹⁶⁴. Ils se sont alors focalisés sur les courtiers en main-d'œuvre qui recrutent des travailleurs et les envoient notamment dans des mines et des exploitations agricoles qui rémunèrent à des coûts très bas. En facilitant la fourniture de main-d'œuvre, ces courtiers agissent souvent à la limite de la traite d'êtres humains. L'analyse récente la plus complète de la traite d'êtres humains en Afrique du Sud a conclu que le trafic de main-d'œuvre dans les secteurs minier, agricole et des services est actuellement l'expression la plus importante de l'exploitation et de la traite d'êtres humains dans l'Afrique du Sud contemporaine¹⁶⁵.

L'exploitation des enfants par le travail ou leur exploitation sexuelle est particulièrement préoccupante. En Afrique de l'Ouest, les enfants sont excessivement vulnérables à la

traite d'êtres humains. Le taux de travail des enfants dans cette région est l'un des plus élevés au monde¹⁶⁶. Ces enfants sont parfois exposés aux pires formes de travail dans l'agriculture, l'exploitation minière, l'exploitation sexuelle commerciale, l'extraction en carrière et la pêche ; ils sont également utilisés comme trafiquants de drogues¹⁶⁷. Des enfants continuent d'être enrôlés de force et utilisés comme enfants soldats par des groupes armés au Mali, et par Boko Haram au Nigéria et au Niger où des jeunes filles ont été enlevées, contraintes à la servitude domestique et à épouser des militants¹⁶⁸.

Le trafic illégal d'organes : une vulnérabilité pour l'Afrique

La demande mondiale d'organes pour la transplantation, en particulier de reins, a connu une croissance rapide ces dix dernières années¹⁷¹. Le commerce illégal d'organes humains a été influencé par la collusion entre des établissements médicaux et des réseaux d'acquéreurs qui achètent des reins aux plus démunis, principalement en Chine, aux Philippines, en Inde et au Pakistan, bien que plusieurs cas aient été enregistrés en Égypte¹⁷². Il ressort d'une affaire bien étayée en Afrique du Sud qu'un hôpital privé a réalisé des greffes du rein entre 2001 et 2003 sur plus de 200 personnes avec des organes provenant du trafic¹⁷³. Des donneurs nigériens, brésiliens, moldaves et roumains se seraient également rendus en Afrique du Sud et auraient été placés en lieu sûr avant et après la procédure médicale¹⁷⁴.

Néanmoins, aucun élément ne permet d'affirmer de manière concluante que l'Afrique dans son ensemble est profondément impliquée dans ce marché. Le continent reste cependant particulièrement vulnérable en raison de l'augmentation de la demande du monde développé et des efforts réalisés pour limiter ce commerce dans d'autres parties du monde. Les personnes déplacées en nombre qui circulent en Afrique illustrent cette vulnérabilité. L'existence de prélèvements d'organes sur des réfugiés soudanais en Égypte a été démontrée¹⁷⁵. Un trafic d'organes de « donneurs » de l'Éthiopie, de la Somalie et de l'Érythrée vers l'Égypte a également été découvert¹⁷⁶.

Par ailleurs, un trafic actif de parties du corps humain, ciblant notamment des personnes albinos, semble exister en Afrique pour satisfaire les besoins des marchés de la médecine traditionnelle, de la sorcellerie ou du vaudou¹⁷⁷.

Dans les zones de conflit de l'Afrique centrale, des cas de traite et d'exploitation des enfants ont été constatés au Burundi, au Cameroun, en RDC, en République centrafricaine, au Rwanda et au Tchad. Des enfants de huit ans à peine ont servi de combattants, de gardes, de boucliers humains, de porteurs, de messagers, d'espions, de cuisiniers, de kamikazes et d'esclaves sexuels¹⁶⁹. Dans la région, on trouve des exemples d'hommes, de femmes et d'enfants victimes de travail forcé et de servitude pour endettement dans l'agriculture, la pêche, la construction, l'exploitation minière, le commerce de rue, et la mendicité.

En Afrique du Nord, de nombreux enfants travaillent dans l'agriculture, l'exploitation aurifère artisanale, la collecte de l'eau, la construction et la mécanique. Certains rapports suggèrent que des bandes organisées forcent les enfants des rues à voler, à mendier et à passer des drogues en Algérie et en Tunisie, tandis que des enfants soudanais et égyptiens ont été transférés en Arabie saoudite et en Italie à des fins de mendicité forcée¹⁷⁰.

Des récits divergents

En dépit du fait que seuls deux pays africains ont ratifié le protocole de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée relatif à la traite d'êtres humains (le protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes)¹⁷⁸, cette question est rarement une priorité de l'agenda africain. Ce n'est qu'en 2009-2010 que l'Union africaine a lancé un programme consacré à ce sujet et a inscrit une question spécifique à la traite des êtres humains à l'ordre du jour d'un événement de haut niveau. Dans les deux cas, il s'agissait d'une initiative largement financée par l'Union européenne.

Dans la plupart des nations africaines, la législation nationale relative à la traite d'êtres humains est encore très récente et les condamnations rares¹⁷⁹. Les conclusions de l'ONUDC montrent qu'il existe une corrélation étroite entre l'ancienneté des lois en vigueur sur le trafic d'êtres humains et le taux de condamnation¹⁸⁰. En novembre 2008, 11 des pays subsahariens avaient inscrit la traite comme un crime à part entière dans leur système juridique. Entre décembre 2008 et août 2012, 13 autres ont fait de même, suivis par sept autres de septembre 2012 à août 2016. En septembre 2016, 12 pays subsahariens

considéraient encore la traite comme partiellement criminelle ou ne la criminalisaient pas du tout¹⁸¹.

Pour comprendre la réponse de l'Afrique à la traite des êtres humains, il est important de noter que le continent n'a pas joué un rôle très actif dans les négociations relatives au protocole sur la traite des personnes¹⁸². Par exemple, la région de la SADC était très mal représentée, seuls trois de ses 14 pays membres étant parfois présents¹⁸³. Une telle indifférence contraste fortement avec la large indignation mondiale à l'encontre de cette question. Ainsi, en mars 2017, le Conseil de sécurité des Nations unies a souligné qu'à l'heure où des divergences existent dans tant de domaines, la question de la lutte contre la traite d'êtres humains devrait pouvoir fédérer l'ensemble des membres du Conseil¹⁸⁴.

En Afrique, pour un certain nombre de raisons, cette question est beaucoup plus ambiguë, et les dirigeants africains font rarement usage d'une rhétorique semblable à celle de leurs homologues occidentaux.

Cependant, la hausse des taux de migration vers l'Europe a redonné du souffle aux initiatives régionales d'encadrement de la migration, comme en témoignent le processus de Khartoum en Afrique de l'Est et celui de Rabat à l'ouest, auquel participe la CEDEAO¹⁸⁵. Les initiatives de lutte contre la traite d'êtres humains s'inscrivent de plus en plus fréquemment dans le cadre de ces processus.

Il ne fait aucun doute que les migrants et les réfugiés sont extrêmement vulnérables à l'exploitation et aux abus, et que le trafic de migrants peut souvent conduire à des situations de traite ou de travail forcé. Pourtant, les déplacements massifs de personnes et les contextes dans lesquels ils se produisent sont souvent très déconnectés des distinctions clairement établies entre la migration et la traite dans les protocoles se rapportant à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée. En effet, tant sur le plan économique que celui du développement, migrer est un projet viable aux yeux des Africains, de leurs familles, de leurs communautés et de leurs nations. Obtenir un emploi en dehors du continent constitue sans doute pour eux le moyen le plus efficace de sortir de la pauvreté. Les risques et abus auxquels ils s'exposent en chemin ne sont qu'un faible prix à payer au vu des retombées. Des situations que l'Occident qualifie souvent de trafic illicite ou de traite d'êtres humains

peuvent, du point de vue des États africains et de leurs populations, ne pas être considérées comme criminelles, mais comme un mal nécessaire dans la quête d'une vie meilleure et de nouvelles perspectives¹⁸⁶.

Des enseignes criminelles

En raison du pouvoir des marques de consommation et du statut élevé qu'elles semblent conférer, le marché de la contrefaçon est souvent étroitement lié à une aspiration personnelle (le désir de posséder le bon produit à un prix inférieur au tarif standard). Cependant, la vente de certaines marchandises contrefaites, notamment les médicaments frauduleux, répond aussi à une forte demande dans des pays où les systèmes de santé sont faibles ou défaillants. Dans le contexte africain, un réseau criminel relativement sophistiqué fournit ces produits à un prix très bas à un marché déjà établi et, ce faisant, dans le cas de certains produits tels que les médicaments contrefaits ou frauduleux, provoque un préjudice considérable. Il convient de mesurer la place majeure qu'occupent les marchés de la contrefaçon dans les liens qu'entretient l'Afrique avec l'économie criminelle mondiale.

Selon le rapport d'évaluation des menaces portant sur la criminalité transnationale organisée, publié en 2010 par l'ONUDC, un produit est considéré comme contrefait lorsqu'il est présenté comme ce qu'il n'est pas. La contrefaçon de biens, qui est une fraude, est à différencier de la violation des droits d'auteur tel le partage non autorisé de films ou de musique. En raison de leur ampleur et de leur objectif lucratif, la plupart des activités de contrefaçon sont considérées comme de la criminalité organisée en vertu de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée¹⁸⁷.

Les produits contrefaits et piratés proviennent du monde entier. Cependant, l'Asie de l'Est, et en particulier la Chine et Hong Kong, semble figurer parmi les principales sources de ces produits. Ceux-ci sont exportés directement vers l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Sénégal et Nigéria) et l'Afrique du Nord (Maroc et Algérie). L'Éthiopie et le Kenya ont aussi été identifiés comme producteurs de produits alimentaires frauduleux destinés à l'exportation vers l'Arabie saoudite et le Yémen¹⁸⁸.

Les produits contrefaits et piratés sont généralement acheminés via des routes complexes, ponctuées de passages intermédiaires qui servent premièrement

à masquer le point de départ initial, deuxièmement à mettre en place des centres de distribution, et, troisièmement à reconditionner ou à réétiqueter les produits.

En outre, de nombreux points de transit se situent dans des pays caractérisés par une faible gouvernance et la présence marquée de réseaux criminels organisés, voire terroristes (par exemple l'Afghanistan ou la Syrie). En Afrique, l'Égypte et le Maroc sont les principaux points de transit pour la redistribution des produits contrefaits vers l'Union européenne ; l'Arabie saoudite et le Yémen sont les principaux points de transit régionaux vers Afrique.

Le trafic de produits de contrefaçon en Afrique concerne toutes les couches de la société et implique diverses parties : le secteur privé (fabricants et exportateurs dans le cas de marchandises frauduleuses produites localement, et importateurs et revendeurs/grossistes du côté des produits contrefaits importés) ; des représentants de l'État (agents de police et douaniers locaux) ; des consommateurs (aussi bien ignorants que pleinement conscients) ; des gangs locaux ou régionaux et autres groupes criminels ; et des groupes terroristes extrémistes, comme dans le cas du trafic de cigarettes dans le Sahel¹⁸⁹.

Les biens contrefaits vont des produits de luxe (montres, parfums et maroquinerie) aux machines, en passant par les produits chimiques, pharmaceutiques et alimentaires. En principe, tout produit protégé par la propriété intellectuelle peut être contrefait, mais certains d'entre eux, comme les produits pharmaceutiques, électroniques ou les jouets, sont susceptibles d'être de mauvaise qualité et ainsi poser un risque pour la santé et la sécurité¹⁹⁰. Le rapport *Mapping the real routes of trade in fake goods* (Cartographier les véritables routes commerciales des contrefaçons), publié en 2017 par l'OCDE, a sélectionné 10 catégories de produits dont la valeur combinée représente 63 % de la valeur commerciale mondiale des produits contrefaits et piratés. Les quatre groupes de produits suivants comptent pour 10 % des importations mondiales de contrefaçons : la maroquinerie/les sacs à main ; les vêtements et les textiles ; les chaussures ; et les jouets et les jeux¹⁹¹.

Comme le montre ce rapport, les marchés de la contrefaçon sont diversifiés. Cependant, un type de produit contrefait en particulier est à l'origine de dommages considérables en Afrique : les médicaments frauduleux.

La Chine et l'Inde semblent être les plus grands producteurs de produits pharmaceutiques contrefaits, et leurs exportations visent surtout les pays africains¹⁹². Plusieurs études ont mené à la découverte d'un grand nombre de produits pharmaceutiques contrefaits dans toute l'Afrique, dans lesquels le principe actif

Le commerce illicite de cigarettes

De récentes estimations indiquent que les cigarettes « illicites » représentent 15 % de la totalité de la consommation de cigarettes en Afrique, la demande étant particulièrement forte en Afrique du Nord¹⁹⁵. L'une des raisons de l'offre et de la demande de cigarettes illicites semble être les niveaux élevés d'imposition. Les coûts de production des cigarettes sont assez faibles : ce sont les coûts de commercialisation et les taxes qui font monter le prix de vente, et les contourner permet à l'industrie de la cigarette illicite d'être rentable.

Les cigarettes contrefaites sont principalement produites en Chine et au Viêt Nam, ainsi qu'en Europe de l'Est et du Sud. Ces pays et régions seraient des sources importantes de cigarettes illicites pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord, bien qu'elles n'en soient généralement pas importées directement : la plupart des cigarettes contrefaites introduites en Afrique de l'Ouest proviennent de zones franches, comme Dubaï.

Les principaux points d'entrée des cigarettes illicites en Afrique de l'Ouest et du Nord sont les ports de Lomé, de Cotonou et de Tema, ainsi que la Guinée et la Mauritanie. De là, elles traversent le Sahara et sont passées en contrebande jusqu'en Afrique du Nord, où les contrebandiers s'appuient fortement sur des guides locaux. L'essentiel de ce trafic semble être l'affaire d'un petit groupe d'entrepreneurs locaux, qui sont souvent également des importateurs et des distributeurs légitimes de cigarettes.

À ce jour, aucune étude détaillée sur les cigarettes contrefaites et leur trafic n'a été réalisée. Cependant, il est clair que des liens directs existent entre le commerce illicite de cigarettes et le financement de groupes extrémistes, au moins dans la région du Sahel¹⁹⁶. En Afrique du Sud, d'aucuns prétendent que la contrebande de cigarettes est liée à des acteurs gouvernementaux, y compris certains membres des services de renseignement¹⁹⁷.

prétendument contenu était absent ou présent en infime quantité¹⁹³. Bien qu'il soit difficile de trouver des données fiables, une estimation des Nations unies indique que le marché des antipaludiques contrefaits pour la seule Afrique de l'Ouest vaut plus de 400 millions de dollars US¹⁹⁴. Ces produits représentent une menace majeure pour la santé, car ils ressemblent aux véritables médicaments, mais ne contiennent pas ce qui est indiqué sur l'emballage.

La plupart des produits pharmaceutiques en circulation dans les pays africains sont importés, en particulier d'Asie du Sud et de l'Est, mais certains proviennent de l'industrie pharmaceutique locale qui est sous-réglémentée. Il est ainsi possible de dégager des profits substantiels tout en s'exposant à un risque minime de poursuites pénales, aussi bien dans les pays fournisseurs que destinataires. L'ONUDC conclut que certains groupes criminels organisés se sont désintéressés de la contrebande de stupéfiants et d'armes au profit des médicaments contrefaits.

Invisible mais connue : la menace de la cybercriminalité

Bien qu'il puisse sembler étrange de classer la cybercriminalité dans la catégorie des infractions graves convoitées, il existe dans le contexte africain de bonnes raisons pour le faire. Nombre d'infractions informatiques, en particulier les escroqueries célèbres commises en Afrique de l'Ouest, ont été perpétrées par des hommes jeunes cherchant à faire fortune¹⁹⁸. L'activité est donc généralement perçue comme une opportunité économique plutôt que comme un crime. Le désir d'accomplissement, même au détriment d'autrui, caractérise l'essentiel des motivations qui sous-tendent la cybercriminalité en Afrique. Pour reprendre les termes d'une personne interrogée dans le cadre d'une étude : c'est une question d'intelligence, pas de criminalité¹⁹⁹. La technologie a certes amélioré la vie des Africains et a permis de renforcer l'efficacité des opérations des secteurs privé et public, mais elle a aussi débouché sur de nouveaux défis qui ruinent les progrès réalisés et exposent les utilisateurs (qui n'ont bien souvent ni les connaissances ni l'expérience nécessaires pour se protéger) à des activités frauduleuses en ligne.

À l'ère du numérique, le secteur public, les sociétés et les particuliers ont peu à peu renforcé leur présence

Qu'est-ce que la cybercriminalité ?

Bien qu'il n'existe pas de définition universelle du terme « cybercriminalité », celui-ci recouvre un certain nombre d'infractions dont le vol de données personnelles, les atteintes à la propriété intellectuelle, la fraude, la pédopornographie, l'extorsion et l'espionnage²⁰⁶. La cybercriminalité est généralement divisée en deux catégories principales d'infractions. Une publication de 2012 intitulée *Fighting cybercrime in Africa* distingue deux cas de cybercriminalité : celui où un ordinateur (ou un autre appareil) est utilisé comme outil pour commettre l'infraction, et celui où l'ordinateur constitue la cible de l'infraction. Dans les situations où les personnes visées sont des particuliers, les cybercriminels utilisent les ordinateurs (ou d'autres appareils) comme outils pour accroître le nombre de leurs victimes et réaliser anonymement des activités illicites²⁰⁷.

La communauté internationale, le milieu universitaire et le secteur privé ont étayé cette distinction dans leur description des activités cybercriminelles. Par exemple, Interpol applique des principes similaires pour classer les activités illicites en ligne soit dans la catégorie de la cybercriminalité, soit dans celle des crimes facilités par les réseaux de communication numériques. La première comprend les attaques sophistiquées contre du matériel et des logiciels

informatiques, tandis que la seconde inclut de multiples activités « traditionnelles » qui ont connu « un nouvel essor avec l'avènement d'Internet ». Elles concernent notamment les crimes commis contre des enfants, la criminalité financière et le terrorisme²⁰⁸.

L'Union africaine a adopté la Convention sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel en juillet 2014. Bien qu'elle ne définisse pas la cybercriminalité, la convention donne une définition de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et celles d'autres cyberterminologies. Conçue pour servir de guide aux pays dans le cadre d'adoption de lois sur la protection personnelle, la Convention exige des gouvernements qu'ils respectent la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que d'autres droits fondamentaux comme la liberté d'expression, le droit à la vie privée et le droit à un procès équitable. Cependant, depuis son adoption, la Convention a fait l'objet de critiques et de controverses, en particulier concernant le manque de transparence de son processus de rédaction et l'implication limitée de parties prenantes non gouvernementales. Elle est également considérée comme un instrument susceptible de restreindre la liberté d'expression et le droit à la vie privée²⁰⁹.

sur Internet, motivés par la nécessité de communiquer sur les réseaux sociaux. L'utilisation des téléphones intelligents et des réseaux sociaux a fortement augmenté, et un rapport de 2016 publié par le Forum mondial sur la cyberexpertise estime que le secteur du commerce en ligne de l'Afrique vaudra 75 milliards de dollars US d'ici 2025²⁰⁰. Cependant les opportunités s'accompagnent de dangers : parallèlement à la hausse des activités sur Internet, l'Afrique est devenue plus vulnérable aux risques en ligne, aux atteintes à la propriété intellectuelle et au vol de données personnelles.

Bien que la cybercriminalité soit un phénomène mondial²⁰¹ (plusieurs rapports prétendent qu'elle aurait désormais dépassé le trafic de drogues en tant que source d'argent criminel²⁰²), ses effets sont particulièrement répandus en Afrique. Selon un rapport de 2014, le taux de cybercriminalité augmente plus rapidement en Afrique que nulle part ailleurs²⁰³. Le faible

développement des infrastructures informatiques du continent a rendu les organisations et la société vulnérables à la prolifération de menaces comme les logiciels de rançon, les escroqueries sur les réseaux sociaux et les nouveaux logiciels malveillants²⁰⁴. Pour la seule Afrique du Sud, 73 % des adultes ont ainsi indiqué avoir été victimes de la cybercriminalité, dont le coût pour l'économie sud-africaine a été estimé à 337 millions de dollars US²⁰⁵.

La documentation sur la cybercriminalité en Afrique reste limitée pour plusieurs raisons : le marché en ligne est un phénomène récent, il existe une indifférence générale envers cette menace « invisible » et les victimes sont réticentes à révéler l'étendue des pertes subies à la suite d'une cyberattaque. La plupart des informations concernant le marché illicite en ligne proviennent de rapports publiés par des sociétés de sécurité privées et, à l'heure actuelle, aucune évaluation complète de la menace en Afrique n'a encore été réalisée.

Communications de masse : progrès et vulnérabilité

Avant 2000, le nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique s'élevait à 4,5 millions seulement. Grâce à la libéralisation des marchés de la télécommunication et à la généralisation des technologies mobiles abordables, le continent compte désormais près de 300 millions d'utilisateurs en ligne²¹⁰.

La technologie mobile en particulier, devenue premier moyen de connexion, a transformé les sociétés africaines. Le continent se classe désormais au premier rang mondial en matière de transferts d'argent via les plateformes mobiles. Les appareils mobiles sont utilisés pour tout un éventail de services, allant de la banque mobile aux services administratifs en ligne. Une étude récente réalisée par le géant de la technologie Ericsson a conclu que l'utilisation d'Internet sur les téléphones mobiles en Afrique subsaharienne devrait être multipliée par 20 entre fin 2013 et fin 2019, soit un taux de croissance deux fois supérieur à celui du reste du monde. Ericsson estime que, d'ici fin 2019, le nombre d'abonnements mobiles en Afrique subsaharienne devrait atteindre 930 millions²¹¹.

Mais tout n'est pas que progrès. En matière de cybercriminalité, le continent est à la fois une source et une cible d'activités en ligne illicites. Un rapport détaillé de 2016 a identifié 1,1 milliard d'envois de *spams* à partir de l'Afrique, représentant 3,5 % du total mondial. L'analyse montre qu'il s'agit là du premier défi à relever. Les activités de robots arrivent en deuxième position, avec 14 millions d'adresses IP distinctes provenant du continent, représentant 11,4 % du total mondial ; les logiciels malveillants se classent en troisième position avec 8,5 millions d'incidents, soit 1,5 % du total mondial²¹².

En tant que cible, l'Afrique est extrêmement vulnérable aux cyberattaques. Selon un rapport, en 2012, le nombre de cyberattaques ciblant l'Afrique a augmenté de 42 % par rapport aux années précédentes. Une étude estime que plus de 49 millions de cyberattaques ont été perpétrées sur le continent africain pour le seul premier trimestre de l'année 2014²¹³, tandis qu'une autre classe les secteurs les plus vulnérables du continent comme suit (dans l'ordre) : banques, gouvernement, télécommunications, services d'argent mobile, commerce électronique et marchés en ligne,

services publics, industries et autres services financiers. Le nombre grandissant d'utilisateurs d'Internet et le faible niveau de sécurité des réseaux et des informations ont rendu l'Afrique particulièrement vulnérable aux cyberattaques²¹⁴. En effet, des experts en sécurité informatique estiment que 80 % des ordinateurs personnels du continent sont infectés par des virus et autres logiciels malveillants²¹⁵.

Ces vulnérabilités ont un prix élevé²¹⁶. Le coût de la cybercriminalité est double, car non seulement elle engendre des pertes économiques, mais elle est également le signe d'un environnement risqué pour les investissements et peut donc entraîner la défection de futurs investisseurs. Selon un rapport de 2016 sur la cybersécurité en Afrique, le coût (modestement) estimé de la cybercriminalité pour l'ensemble de l'Afrique s'élèverait à 895 millions de dollars US²¹⁷. Selon ce même rapport, le Kenya perdrait à lui seul environ 175 millions de dollars US par an à cause de la cybercriminalité, un chiffre qui ne cesse d'augmenter²¹⁸.

En raison de son taux de connectivité et de sa richesse comparative élevés, l'Afrique du Sud figure parmi les premières cibles de la cybercriminalité en Afrique.

Certains experts estiment que près de 70 % des Sud-Africains en ont été victimes quand la moyenne mondiale s'établit à 50 %²¹⁹. Selon le South African Banking Risk Information Centre, la cybercriminalité représenterait un milliard de rands sud-africains (environ 76 millions de dollars US) de pertes par an pour le pays, dont plus de la moitié serait imputable à la fraude par carte de débit. Selon un rapport sur la cybercriminalité de Norton, l'Afrique du Sud se classe en troisième position du palmarès mondial relatif au nombre de victimes de la cybercriminalité, derrière la Russie et la Chine²²⁰.

À l'ouest du continent, le Nigéria a été qualifié simultanément de plus grande cible et de première source d'activités Internet malveillantes²²¹.

Dans les grandes villes africaines, le taux de crimes commis à l'aide d'Internet, comme la conclusion de transactions financières frauduleuses et les enlèvements d'enfants, a doublé ces trois dernières années. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour soutenir le terrorisme en Afrique ajoute une autre dimension à la question de la sécurité informatique. D'après une publication s'appuyant sur des données extraites d'enquêtes concernant

l'attaque de 2013 au centre commercial de Westgate au Kenya, les activités de Boko Haram au Nigéria et celles d'Al-Qaïda au Maghreb islamique en Afrique du Nord, l'utilisation des TIC a joué un rôle prépondérant dans la préparation, la coordination, la mise en œuvre et la promotion de diverses attaques²²².

La cybercriminalité est de plus en plus avancée et ambitieuse quant aux cibles et sommes d'argent visées. La fraude par avance de fonds ou fraude « 419 »²²³ par courrier électronique mettant en scène de faux héritages, de fausses loteries ou *royalties* africaines et demandant les coordonnées bancaires du destinataire, sont désormais bien connues du grand public. Mais la cybercriminalité évolue et les tactiques employées sont de plus en plus sophistiquées, tandis que les mesures de sécurité informatique ont du mal à suivre²²⁴. Un rapport a ainsi fait état d'une affaire particulière qui s'est déroulée en 2016. Une cyberattaque complexe a visé pendant plus d'une année 10 organisations des secteurs de la banque, des assurances, des services collectifs et de l'administration dans trois pays africains et a conduit à des millions de dollars de pertes. Contrairement aux affaires d'escroqueries traditionnelles, les cybercriminels peuvent désormais accéder à des informations précieuses sans l'approbation de l'utilisateur. Sur le continent, les cybercriminels ont adopté des moyens plus sophistiqués d'utilisation des technologies, comme les logiciels malveillants (en particulier en lien avec les appareils mobiles) et les réseaux de robots (*botnets*).

La structure des réseaux criminels en ligne a également évolué, passant de simples individus ou de petits groupes à des réseaux cybercriminels complexes, réunissant des criminels du monde entier, pour commettre des escroqueries à une échelle sans précédent.

En Afrique de l'Ouest, par exemple, deux types de cybercriminels ont fait parler d'eux : les « Yahoo boys » et les « cybercriminels de niveau supérieur » qui se distinguent par leurs structures et le type de fraude qu'ils commettent. Les Yahoo boys sont spécialisés dans les escroqueries « traditionnelles » par avance de fonds, tandis que les cybercriminels de niveau supérieur mènent des attaques plus complexes contre des sociétés et des escroqueries fiscales au moyen de tactiques sophistiquées, et entretiennent souvent des liens avec l'étranger²²⁵. Les cybercriminels ciblant leurs victimes à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières nationales, les pays africains ont des difficultés à développer les

capacités techniques et financières nécessaires pour cibler, surveiller et déjouer les activités en ligne illicites²²⁶.

Parallèlement au développement rapide de la technologie en ligne en Afrique, le continent est confronté à un certain nombre de vulnérabilités : la faiblesse des infrastructures de sécurité informatique, un défaut de sensibilisation à la cybercriminalité et une insuffisance de mesures appropriées pour la contrer. Le manque de professionnels suffisamment formés ainsi que de volonté politique pour remédier à ce problème, et, par conséquent, l'absence de réglementations et de législation sont également en cause. Toutes ces lacunes ont rendu la plupart des pays africains anormalement vulnérables à des risques majeurs de sécurité pour l'économie et la souveraineté nationale.

En raison d'une méconnaissance des mécanismes de répression s'appliquant à ces délits, les victimes de la cybercriminalité sont réticentes à signaler les incidents aux autorités appropriées ou ignorent comment le faire. Le risque de poursuites est donc faible, incitant les criminels à passer à l'action et rendant la lutte contre la cybercriminalité plus difficile²²⁷.

L'accroissement de l'impact financier des cyberattaques a cependant conduit à une prise de conscience quant à la nécessité de mettre en œuvre des réponses efficaces. Néanmoins, la plupart des écrits sur le sujet semblent s'accorder sur le fait que les tentatives du continent pour lutter contre la menace informatique restent, pour l'heure, insuffisantes.

CHAPITRE 6

Des droits fondamentaux usurpés

Dans tout contexte, la forme que revêt la criminalité organisée est généralement le fruit d'une interaction entre les marchés criminels mondiaux et les conditions locales²²⁸. L'Afrique n'échappe pas à ce principe.

L'objectif du présent document était de renforcer la place de l'Afrique au sein du débat sur l'économie criminelle mondiale et de repousser les limites de celui-ci, bien que la nature de cette économie soit encore loin d'être comprise. Le rôle de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale est chaque jour mieux reconnu par tous. Mais quels sont les moteurs, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, qui déterminent l'imbrication

du continent dans l'économie souterraine mondiale ? Ces questions sont au cœur de l'analyse présentée ici.

Le présent rapport a présenté un aperçu général de la multiplicité et de la diversité des liens que l'Afrique entretient avec les marchés criminels mondiaux. Son objet était non seulement de décrire brièvement ces liens, actuels et passés, mais aussi de plaider en faveur de solutions qui permettent à l'Afrique (et ses partenaires extérieurs) de renforcer ses défenses et de réduire ses vulnérabilités face à la criminalité organisée.

En ce sens, la nature de la criminalité organisée en Afrique est le résultat d'un processus complexe, au sein duquel des formes locales de contrôle criminel, social et politique interagissent avec des flux illicites de biens et de services qui arrivent sur le continent, en partent ou ne font qu'y transiter.

L'Afrique n'a jamais été aussi connectée à l'économie criminelle mondiale. L'intégration du continent dans cette économie passe par la superposition complexe de différents marchés. Elle implique une combinaison de flux extérieurs qui ciblent l'Afrique ou y transitent, le développement de marchés criminels extérieurs pour les produits africains, notamment dans les secteurs de la faune et de la flore sauvages et des ressources naturelles, et des forces de marché poussées par des aspirations et une demande locales de produits et d'opportunités.

Ces flux criminels ont influé sur la nature des organisations et des réseaux criminels africains. Ce processus a évolué au fil du temps et continue de changer. Trois catégories de marchés animés par des facteurs extérieurs ont eu un impact profond sur l'économie politique criminelle de l'Afrique ; ils ont pour l'essentiel évolué séparément, bien qu'ils soient reliés par l'avancée générale de la mondialisation.

Ce qui ressort clairement de cet aperçu, c'est la façon dont ces différents marchés criminels tendent à évoluer parallèlement. Bien que les données disponibles pour les comparer soient limitées, on observe un regroupement notable puis une accélération des événements au cours d'une période donnée. Ainsi, la conclusion la plus frappante de cet examen des économies criminelles africaines est sans doute le fait qu'elles ont émergé et se sont développées plus ou moins à la même période, de la fin des années 1990 au milieu des années 2000. La figure 4 résume cette conclusion générale, illustrant certaines données et

certaines événements clés de l'émergence de l'économie criminelle africaine – émergence qui montre à elle seule la nécessité de recueillir des chiffres précis sur la durée.

Cette conclusion soulève la question de savoir pourquoi les croissances des économies criminelles en Afrique ont ainsi concordé.

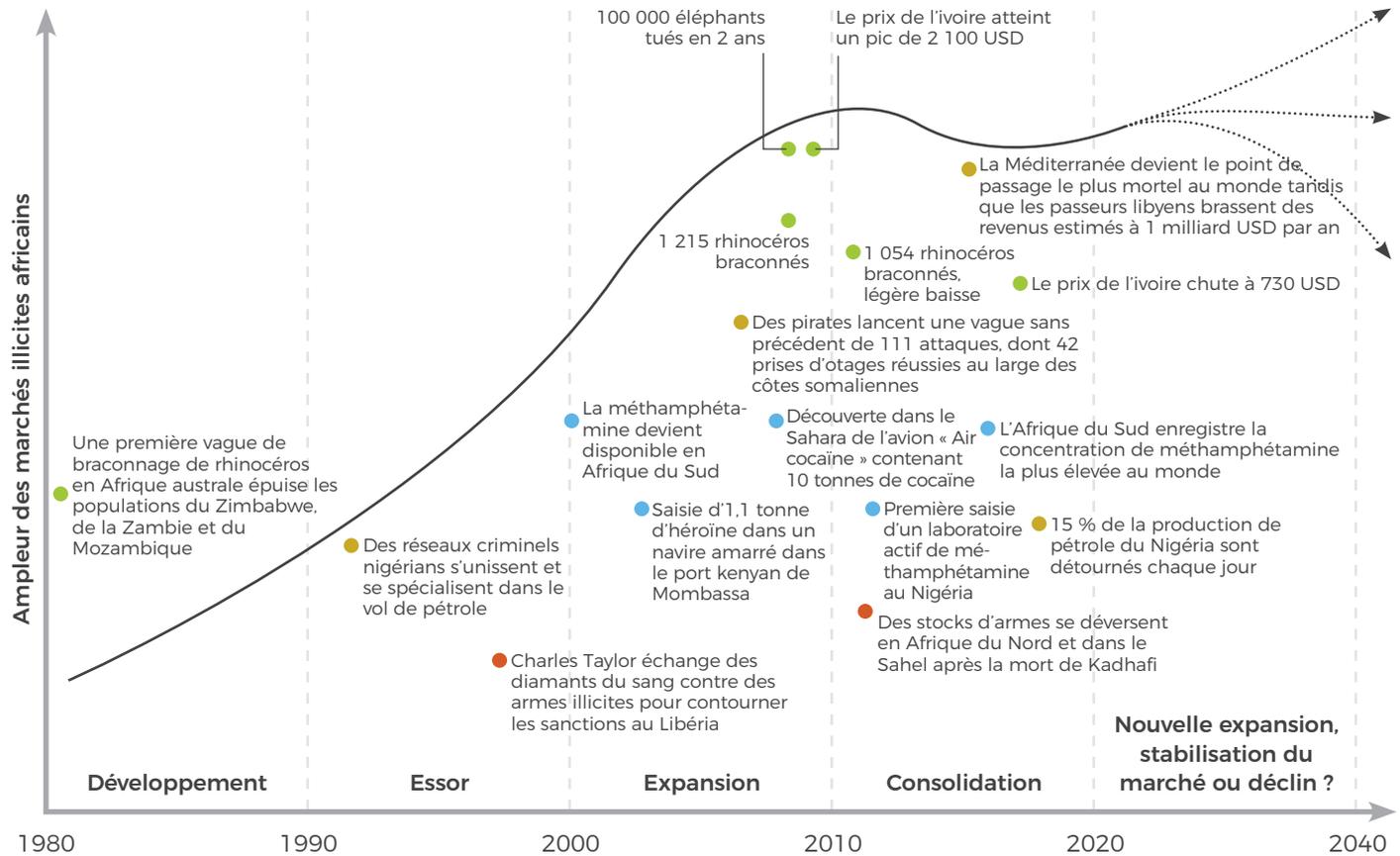
Un examen de chaque marché illicite suggère fortement l'association de plusieurs facteurs :

- la mondialisation des communications et des échanges, qui a permis de renforcer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale ;
- la croissance de plusieurs grands marchés mondiaux illicites ces vingt dernières années, en particulier celui des stupéfiants ;
- une forte demande asiatique de produits illicites, associée à une mutation de la nature des réseaux criminels, dont le développement d'opérateurs criminels asiatiques et étrangers actifs en Afrique ;
- une corruption grandissante et l'existence de systèmes de protection au sein de nombreux gouvernements et de diverses institutions en Afrique.

Contrairement à d'autres régions, les organismes de développement et les fonds de recherche n'ont pas fait de l'étude des marchés illicites en Afrique une priorité. Aujourd'hui encore, lorsque de telles analyses bénéficient d'un financement, elles mettent l'accent sur les trafics illicites (de drogues, de personnes et, dans une moindre mesure, de ressources environnementales) qui préoccupent les gouvernements occidentaux. Enfin, la plupart d'entre-elles sont commanditées et réalisées par des nonAfricains. Cela signifie néanmoins qu'un corpus a émergé sur la criminalité organisée en Afrique, comprenant des études universitaires et plusieurs rapports politiques phares²²⁹.

L'objectif clé du projet ENACT consiste à poursuivre ce travail pour mettre ce problème en exergue et approfondir le débat politique qui s'y rapporte. Pour cela, nous entendons améliorer nos connaissances des économies illicites de l'Afrique et produire des données et des analyses non seulement pour comprendre les tendances qui sous-tendent les marchés illicites africains, mais aussi pour étudier la manière dont ils ont évolué, les acteurs impliqués et leur impact sur la gouvernance, le développement et la sécurité.

Figure 4 – Tendances et trajectoires possibles des marchés illicites en Afrique



Il est urgent de donner plus de visibilité à cette question. Les dégâts sont déjà innombrables : certains gouvernements africains sont influencés et corrompus par les marchés illicites ; la présence de réseaux criminels étrangers s'est élargie et s'est ancrée en de nombreux points du continent ; les ressources environnementales et naturelles de l'Afrique sont saccagées ; et les peuples africains, aussi bien les générations actuelles que futures, sont dépossédés de leurs droits fondamentaux.

Remerciements de l'auteur

L'auteur remercie Tuesday Reitano pour ses commentaires, révisions et suggestions, ainsi que les chercheurs de la Global Initiative against Transnational Organised Crime – Mark Micaleff, Marcena Hunter, Samantha McCormack, Laura Adal, Thi Hoang, Heidi Stitz et Kim Thomas.

Notes

- 1 A-M Slaughter, *The chess-board & the web: Strategies of connection in a networked world*, New Haven : Yale University Press, 2017.
- 2 À quelques exceptions récentes près. Pour une étude complète sur la Corne de l'Afrique, y compris le Soudan du Sud où la question est considérée comme essentielle à l'analyse globale, voir A de Waal, *The real politics of the Horn of Africa: Money, war and the business of power*, Cambridge : Polity, 2015.
- 3 Voir, par exemple, S Ellis, *Season of rains: Africa in the world*, Johannesburg : Jacana, 2011, 132.
- 4 M Bøås, *Castles in the sand: Informal networks and power brokers in the northern Mali periphery*, dans M Utas (dir.), *African conflicts and informal power: Big men and networks*, Londres : Zed Books, 2012, 119.

- 5 S Ellis et M Shaw, Does organised crime exist in Africa?, *African Affairs*, 114:457, 2015, 505-528.
- 6 W Reno, Understanding criminality in West African conflicts, dans J Cockayne et A Lupel (dir.), *Peace operations and organised crime*, New York : Routledge, 2011, 75.
- 7 J-F Bayart, S Ellis et B Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Londres : James Currey, 1999.
- 8 M Shaw et T Reitano, The evolution of organised crime in Africa: Towards a new response, *Document de réflexion de l'ISS*, 244, avril 2013.
- 9 L'examen des résumés non publiés des sessions, par exemple, ne montre qu'une participation minimale des États africains. Voir K Thomas, *Connecting the global to the local? The UN Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons and the SA Prevention and Combatting of Trafficking Act 7 of 2013*, mémoire de maîtrise de philosophie, université du Cap, 2016.
- 10 M Shaw et T Reitano, The evolution of organised crime in Africa: Towards a new response, *Document de réflexion de l'ISS*, 244, avril 2013.
- 11 Ibid.
- 12 M Shaw, *Hitmen for hire: South Africa's underworld exposed*, Le Cap : Jonathan Ball, 2017.
- 13 P Gastrow, *Termites at work: A Report on transnational organised crime and state erosion in Kenya*, New York : Institut international pour la paix, 2011.
- 14 S Ellis, *This present darkness: A history of Nigerian organised crime*, Londres : Hurst, 2016.
- 15 Voir, par exemple, P Williams, Getting rich and getting even: Transnational threats in the twenty-first century, dans S Einstein et M Amir (dir.), *Organised crime: Uncertainties and dilemmas*, Office of International Criminal Justice, université de Chicago, 1999, 19-63.
- 16 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), *Criminalité et développement en Afrique*, New York : Nations unies, juin 2005 ; voir aussi M Shaw et G Wannenburg, Organised crime in Africa, dans P Reichel (dir.), *Handbook of transnational crime and justice*, Londres : Sage, 2005.
- 17 N Boister, The cooperation provisions of the UN Convention against Transnational Organized Crime: A 'toolbox' rarely used?, *International Criminal Law Review*, 16, 2016, 39-70.
- 18 Ce sujet est bien traité par K von Lampe, *Organised crime: Analyzing illegal activities, criminal structures, and extra-legal governance*, Los Angeles : Sage, 2016, 15-35.
- 19 Ibid.
- 20 Cette définition est très large. L'article 2, paragraphe a) de la Convention définit un « groupe criminel organisé » comme étant un « groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel ».
- 21 Global Initiative against Transnational Organized Crime, *Development responses to organised crime: An analysis and programme framework*, Genève : GITOC, avril 2016.
- 22 ONUDDC, *Criminalité et développement en Afrique*, New York : Nations unies, juin 2005.
- 23 Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement*, Washington DC : Banque mondiale, 2011. Ce rapport a servi d'incitation à la création de la Global Initiative against Transnational Organized Crime.
- 24 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), États de fragilité : comprendre la violence, Paris : OCDE, 2016.
- 25 Commission ouest-africaine sur les drogues, *Pas seulement une zone de transit : drogues, État et société en Afrique de l'Ouest*, Genève : WACD, 2014. Voir aussi les rapports de l'Africa Progress Panel pour 2013 en particulier et ceux de 2014 ; Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*, Addis Abeba : CEA, 2015.
- 26 Ibid., 75.
- 27 Pour une thèse utile et claire, voir J-M Severino et O Ray, *Le temps de l'Afrique*, Cambridge : Polity, 2011.
- 28 H Bhorat, *Inequality in Africa: Implications for the Sustainable Development Goals*, Brookings Institution, www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2015/09/22/inequality-in-africa-implications-for-the-sustainable-development-goals/, (consulté le 22 septembre 2015).
- 29 Voir les données présentées à l'adresse suivante : Banque mondiale, trafic de conteneurs dans les ports, http://data.worldbank.org/indicator/IS.SHP.GOOD.TU?end=2014&locations=MZ-SN-ZA-KE-LY-NG&name_desc=true&start=2000&view=chart.
- 30 M Rice-Oxley et Z Flood, Can the internet reboot Africa?, *The Guardian*, 25 juillet 2016, www.theguardian.com/world/2016/jul/25/can-the-internet-reboot-africa.

- 31 Africa Progress Panel, *Agriculture, pêche et capitaux : rapport sur les progrès en Afrique 2014*.
- 32 N Gilman, J Goldhammer et S Weber (dir.), *Deviant globalization: Black market economy in the 21st century*, New York : Continuum Press, 2011.
- 33 M Shaw et T Reitano, The political economy of trafficking and trade in the Sahara: Instability and opportunities, Banque mondiale, Sahara Knowledge Exchange, décembre 2014.
- 34 M Shaw et S Haysom, Organised crime in late apartheid and the transition to a new criminal order: The rise and fall of the Johannesburg 'bouncer mafia', *Journal of Southern African Studies*, 42:4, 2016, 577-594.
- 35 Global Initiative against Transnational Organized Crime, *Tipping point: Transnational organised crime and the 'war' on poaching (Partie 1)*, Genève : GITOC, juillet 2016, 6.
- 36 M Shaw, Drug trafficking in Guinea-Bissau, 1998-2014: the evolution of an elite protection network, *Journal of Modern African Studies*, 53:3, 2015, 339-364.
- 37 Voir J van Dijk et T Spapens, Transnational organized crime networks across the world, dans J Albanese et P Reichel (dir.), *Transnational Organized Crime: An Overview of Six Continents*, Los Angeles : Sage, 2014, 7-27.
- 38 M Shaw, 'We pay, you pay': Protection economies, financial flows and violence, dans H Matfess et M Miklaucic (dir.), *Beyond convergence: World without order*, Washington DC : National Defense University, 2016, 235-250.
- 39 S Ellis, West Africa's international drug trade, *African Affairs*, 108:431, 2009, 171196.
- 40 Entretiens avec des membres des organismes chargés de l'application des lois en Guinée-Bissau, 2012 à 2013. Ceci a été confirmé par des chercheurs de l'ONUDD qui ont interrogé des ressortissants d'Amérique latine arrêtés en Afrique de l'Ouest.
- 41 ONUDD, *Mondialisation de la criminalité : évaluation de la menace de la criminalité transnationale organisée*, Vienne : Nations unies, 2010, 81.
- 42 M Shaw, Illicit narcotics transiting West Africa, étude de cas pour l'OCDE / la BAD, *Flux financiers illicites - l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Paris : OCDE, à paraître en 2017.
- 43 Pour un aperçu utile des évolutions, voir A Mazzitelli, Transnational organised crime in West Africa: The additional challenge, *International Affairs*, 83:6, 2007, 1071-1090.
- 44 Ibid.
- 45 Voir W Kemp, M Shaw et A Boutellis, *The elephant in the room: How can peace operations deal with organised crime?*, New York : Institut international pour la paix, juin 2013.
- 46 Global Initiative against Transnational Organized Crime, *Illicit trafficking and instability in Mali: Past, present and future*, Genève : GITOC, janvier 2014.
- 47 M Shaw, Illicit narcotics transiting West Africa, étude de cas pour l'OCDE / la BAD, *Flux financiers illicites - l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Paris : OCDE, à paraître en 2017.
- 48 Commission ouest-africaine sur les drogues, *Pas seulement une zone de transit: drogues, État et société en Afrique de l'Ouest*, Genève : WACD, 2014.
- 49 Il s'agit de la conclusion générale tirée des entretiens réalisés par l'auteur en 2015 et 2016.
- 50 ONUDD, *The opium economy in Afghanistan: An international problem*, New York : Nations unies, 2003, 159.
- 51 Ibid., 158-159.
- 52 Citation extraite et traduite du Programme de suivi de la cocaïne et de soutien (CORMS), *Drug trafficking in East Africa: Reported extent, impact, policy responses and rethinking the focus for building a regional response*, Commission européenne, novembre 2016, 10.
- 53 Voir ONUDD, Résumé analytique, *Rapport mondial sur les drogues 2014*, New York : Nations unies, 2014. Le rapport 2015 a développé la réflexion sur cette tendance en concluant que l'Afrique était extrêmement vulnérable à l'expansion de l'économie de la drogue.
- 54 Owaah (pseudonyme d'un journaliste d'investigation local), Smack tracks in the sands of time: How Kenya became a major narcotics transit route. *The elephant*, 31 mars 2017, www.theelephant.info/the-hustle/2017/03/31/smack-tracks-in-the-sands-of-time-how-kenya-became-a-major-transit-route/.
- 55 CORMS, *Drug trafficking in East Africa: Reported extent, impact, policy responses and rethinking the focus for building a regional response*, Commission européenne, novembre 2016.
- 56 Ibid., 6.
- 57 Ibid.
- 58 J Hanlon, Drugs now biggest business. *Metical*, 1017, 28 juin 2001 (publication en portugais, original fourni par l'auteur en anglais).

- 59 M Shaw, *Illicit narcotics transiting West Africa, étude de cas pour l'OCDE / la BAD, Flux financiers illicites - l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Paris : OCDE, à paraître en 2017.
- 60 Il existe un déficit notable de données fiables sur ce phénomène, mais voir M H Watt et al, *The Impact of methamphetamine ("tik") on a peri-urban community in Cape Town, South Africa*, *International Journal of Drug Policy*, 25:2, mars 2014, 219-225.
- 61 R Shukla, *Methamphetamine: A love story*, Oakland : university of California Press, 2016.
- 62 M Shaw, T Reitano et M Hunter, *Drug trafficking and organised crime in West and Central Africa*, Addis Abeba : Union africaine, 2014.
- 63 ONUDC, *Mondialisation de la criminalité : évaluation de la menace de la criminalité transnationale organisée*, Vienne : Nations unies, 2013, 19-24.
- 64 Commission ouest-africaine sur les drogues, *Pas seulement une zone de transit : drogues, État et société en Afrique de l'Ouest*, Genève : WACD, 2014.
- 65 D O'Regan et P Thompson, *Progrès en matière de stabilité et de réconciliation en Guinée-Bissau : enseignements tirés du premier narco-État d'Afrique*, Washington DC : Centre d'études stratégiques de l'Afrique, juin 2013, 17.
- 66 M Shaw, *Drug trafficking in Guinea-Bissau, 1998-2014: The evolution of an elite protection network* *The Journal of Modern African Studies*, 53:3, septembre 2013, 339-364.
- 67 P Gastrow, *Termites at work: A Report on transnational organised crime and state erosion in Kenya*, New York : Institut international pour la paix, 2011.
- 68 Ibid., 33.
- 69 C Blum, *Transnational organised crime in southern Africa and Mozambique*, Maputo : Friederich- Ebert-Stiftung, 2017.
- 70 M Shaw, *Illicit narcotics transiting West Africa, étude de cas pour l'OCDE / la BAD, Flux financiers illicites - l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Paris : OCDE, à paraître en 2017.
- 71 Ibid., 141.
- 72 Voir la comparaison des trois tendances estimées dans A Waris, *Measures being undertaken by African countries to counter IFF: Unpacking the Mbeki Report*, document de réflexion présenté lors de la *High Level Conference on Illicit Financial Flows, Inter-Agency Cooperation and Good Tax Governance in Africa*, Pretoria, 14-15 juillet 2016.
- 73 S Platt, *Criminal capital: How the finance industry facilitates crime*, Londres : Palgrave Macmillan, 2015 ; R Murphy, *Dirty secrets: How tax havens destroy the economy*, Londres : Verso, 2017.
- 74 M Schroeder et G Lamb, *The illicit arms trade in Africa*, *African Analyst*, 3^e trimestre, 2006, 69-78.
- 75 L'Afrique représentait environ 9 % de toutes les livraisons mondiales d'armes entre 2010 et 2014. Voir E Chelule, *Proliferation of small arms and light weapons: Challenge to development, peace and security in Africa*, *IOSR Journal of Humanities and Social Science*, 19:5, mai 2014, 80-86.
- 76 C'est par exemple le cas au Cap, la ville qui possède probablement le taux de consommation de drogues le plus élevé du continent. Entretiens avec des consommateurs de drogues à divers endroits du Cap, 2015.
- 77 A de Waal, *The real politics of the Horn of Africa: Money, war and the business of power*, Cambridge : Polity, 2015, 178.
- 78 E Chelule, *Proliferation of small arms and light weapons: Challenge to development, peace and security in Africa*, *IOSR Journal of Humanities and Social Science*, 19:5, mai 2014, 80-86.
- 79 B Malam, *Small arms and light weapons proliferation and implications for West African regional security*, *International Journal of Humanities and Social Science*, 8:8, juin 2014, 260-268.
- 80 M Schroeder et G Lamb, *The illicit arms trade in Africa*, *African Analyst*, 3^e trimestre, 2006, 69-78.
- 81 Ibid.
- 82 L Charbonneau, *UN monitors see arms reaching Somalia from Yemen, Iran*, *Reuters*, 11 février 2013, www.reuters.com/article/us-somalia-arms-un-idUSBRE9190E420130211.
- 83 E LeBrun et J Leff, *Signs of supply : Weapons tracing in Sudan and South Sudan*, dans *Small Arms Survey 2014: Women and guns*, Cambridge University Press, 2014, www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2014/en/Small-Arms-Survey-2014-Chapter-7-EN.pdf.
- 84 M Thamm, *When hell is not hot enough: A top cop who supplied weapons to country's gangsters and right wingers*, *Daily Maverick*, 19 juin 2017, www.dailymaverick.co.za/article/2016-07-04-when-hell-is-not-hot-enough-a-top-cop-who-supplied-weapons-to-countrys-gangsters-and-right-wingers/.
- 85 M Shaw, *Hitmen for hire: South Africa's underworld exposed*, Le Cap : Jonathan Ball, 2017.

- 86** Web Trafficking—Analysing the online trade of small arms light weapons in Libya, *Small arms survey news*, www.smallarmssurvey.org/about-us/highlights/2017/highlight-wp26.html.
- 87** M Debos, *Le métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerres*, Londres : Zed Books, 2013.
- 88** M Shaw, *Hitmen for hire: South Africa's underworld exposed*, Le Cap : Jonathan Ball, 2017.
- 89** Entretiens réalisés en Libye, 2012-2013.
- 90** A Hübschle (compilatrice), *Organised crime in southern Africa: First annual review*, SARPPCO, UA, ISS, 2014, 41-52.
- 91** Sources : données 1990-2005 du rapport *The South Africa-Vietnam rhino horn trade nexus* de TRAFFIC ; données 2000-2005 corroborées par OSCAP ; données 2006 du rapport de la International Rhino Foundation ; données 2007-2010 du communiqué de presse de Save The Rhino ; données 2010-2014 du ministère de l'Environnement de l'Afrique du Sud, statistiques sur le braconnage de rhinocéros, 20 novembre 2014 ; ministère de l'Environnement de l'Afrique du Sud, communiqué de presse du 22 janvier 2015 ; Citizen.co.za – South Africa rhino poaching at new record levels ; ministère de l'Environnement de l'Afrique du Sud, communiqué de presse du 30 août 2015 ; ministère de l'Environnement de l'Afrique du Sud, communiqué de presse du 21 janvier 2016.
- 92** Données du ministère de l'Environnement de l'Afrique du Sud, communiquées par Save the Rhino International, www.savetherhino.org/rhino_info/poaching_statistics.
- 93** Pour une série d'excellents exemples, voir J Rademeyer, *Killing for profit: Exposing the illegal rhino horn trade*, Le Cap : Zebra Press, 2012.
- 94** Pour des tentatives d'élimination du trafic à cette période par la mise en œuvre d'un projet secret, voir J Hanks, *Operation lock and the war on rhino poaching*, Johannesburg : Penguin, 2015.
- 95** Voir B Büscher et M Ramutsindela, Green violence: Rhino poaching and the war to save southern Africa's peace parks. *African Affairs*, 115:458, 2015, 1-22. Pour un bon aperçu, voir A Hübschle et A Faull, Organised environmental crimes: Trends, theory, impact and response. *South African Crime Quarterly*, 60, 2017, 3-7.
- 96** Voir M Shaw et J Rademeyer, Flawed war: Rethinking 'green militarisation' in the Kruger Park, *Politikon*, 43:2, 2016, 173-192.
- 97** G E J Mogomotsi et P K Madigele, Live the by the gun, die by the gun: An analysis of Botswana's 'shoot-to-kill' policy as an anti-poaching strategy, *South African Crime Quarterly*, 60, 2017, 51-59.
- 98** Ce phénomène a fait l'objet de deux rapports détaillés de la Global Initiative against Transnational Organized Crime, *Tipping point: Transnational organised crime and the 'war' on rhino poaching*, Genève : GITOC, juillet 2016, et *Beyond borders: Crime, conservation and criminal networks in the illicit rhino horn trade*, Genève : GITOC, juillet 2016.
- 99** K Somerville, *Ivory: Power and poaching in Africa*, Londres : Hurst, 2016, 215.
- 100** Ibid., 219.
- 101** A Cruise, Good news for elephants: China's legal ivory trade is 'dying' as prices fall, *The Guardian*, 30 mars 2017, www.theguardian.com/environment/2017/mar/30/chinas-legal-ivory-trade-is-dying-as-prices-fall.
- 102** Cette affaire a été signalée après l'annonce de l'interdiction par la Chine. Voir P Thornycroft, 10 elephants poisoned with cyanide in Zimbabwe, *IOL*, 13 juin 2017, www.iol.co.za/news/africa/10-elephants-poisoned-with-cyanide-in-zimbabwe-9773039.
- 103** J R Platt, A growing threat to lions: Illegal trade in their bones, *Scientific American*, 30 juin 2016. <https://blogs.scientificamerican.com/extinction-countdown/lion-bones-cecil/>.
- 104** Voir Panthera, WildAid, Wildlife Conservation Research Unit, université d'Oxford, *Beyond Cecil: Africa's lions in crisis*, New York, 2017.
- 105** P Rothpletz, SA's lion trade endangers big cats abroad, says environment agency, *Mail & Guardian*, 27 juillet 2017, <https://mg.co.za/article/2017-07-19-south-africas-lion-trade-endangers-big-cats-abroad>.
- 106** D Roberts et J Hernandez-Castro, Bycatch and illegal wildlife trade on the dark web, *Oryx Journal*, 51:3, juillet 2017, 393-394 ; A Lavana, Wildlife trafficking in the internet age. *Crime Science*, 3:5, 2014.
- 107** D Carrington, African grey parrot has global summit to thank for protected status, *The Guardian*, 2 octobre 2016, www.theguardian.com/environment/2016/oct/02/african-grey-parrot-has-cites-global-summit-thank-protected-species.
- 108** D Ingram et al., Assessing Africa-wide pangolin exploitation by scaling local data, *Conservation Letters*, juillet 2017, 1-7.
- 109** E Muchapondwa, K Brick et M Visser, Abalone conservation in the presence of drug use and corruption, *Environment for Development*, novembre 2012, « Série de documents de réflexion », 15.

- 110 T Maguire et C Haenlein, *An illusion of complicity: Terrorism and the illegal ivory trade in East Africa*, Londres : Royal United Services Institute, septembre 2015.
- 111 Africa Progress Panel, *Agriculture, pêche et capitaux : rapport 2014 sur les progrès en Afrique*.
- 112 C Ratsimbazafy, D Newton et S Ringuet, *L'île aux bois : commerce de bois de rose et de bois d'ébène de Madagascar*, TRAFFIC et USAID, novembre 2016, xiii.
- 113 Greenpeace, *Coupez! L'exploitation forestière illégale en République démocratique du Congo*, mars 2013, 2.
- 114 Environmental Investigation Agency, *First-class crisis: China's criminal and unsustainable intervention in Mozambique's Miombo Forests*, juillet 2014, 2.
- 115 Ibid.
- 116 Ibid.
- 117 A Latif Dahir, West Africa loses over \$2 billion to illegal fishing because governments don't talk to each other, *Quartz Africa*, 8 mai 2017, <https://qz.com/978203/illegal-fishing-costs-west-africa-2-3-billion-annually-and-collaboration-between-governments-is-the-only-way-to-stop-it/>.
- 118 Interpol, Sous-direction de la sécurité environnementale, *Étude sur la pêche illégale au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest*, septembre 2014.
- 119 Greenpeace, *Les pêcheries africaines, un paradis perdu ? Enquête sur les pratiques de pêche illégale par les entreprises chinoises en Afrique de l'Ouest*, 6-77, www.greenpeace.org/africa/Global/africa/graphics/Scam%20on%20the%20African%20Coast/AFRICA'S%20FISHERIES%20PARADISE%20AT%20A%20CROSSROADS_FULL%20REPORT.pdf (en anglais).
- 120 Africa Progress Panel, *Agriculture, pêche et capitaux : rapport 2014 sur les progrès en Afrique*.
- 121 Ibid.
- 122 E Adishi et M Hunga, Oil theft, illegal bunkering and pipeline vandalism: Its impact on the Nigerian economy, 2015-2016, *International Journal of Economics and Business Management*, 3:2, 2017, 47-65.
- 123 Ibid.
- 124 Council on Foreign Relations, *A primer on Nigeria's oil bunkering*, 4 août 2015, www.cfr.org/blog-post/primer-nigerias-oil-bunkering.
- 125 Programme des Nations unies pour l'environnement, *Environmental Assessment of Ogoniland*, Nairobi : Nations unies, 2011.
- 126 P Ugor, The Niger Delta wetland, illegal oil bunkering and the youth identity politics in Nigeria, *Postcolonial Text*, 8:3, 2013, 118.
- 127 Groupe d'experts sur la Libye, Lettre datée du 1^{er} juin 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution (2011) du Conseil de sécurité, juin 2017, UN Security Council, www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2017/466.
- 128 A Lewis, Libya's National Oil Corp warns of new attempt at independent oil sales, *Reuters*, 26 mars 2017, www.reuters.com/article/us-libya-oil-idUSKBN16X10W.
- 129 Par exemple, à l'apogée du conflit angolais dans les années 1990, les ventes de diamant par les rebelles de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) s'élevaient à 500 millions de dollars US. L'accès aux diamants a permis à l'UNITA de nouer des liens avec des courtiers internationaux en armes et en diamants, à savoir le Libanais Imad Kibir, le Sud-Africain/Belge Kiki Lemaire et le Russe Victor Bout. Grâce à ces réseaux, l'UNITA a pu contourner les sanctions à son encontre.
- 130 Global Witness, *Return of the blood diamond: The deadly race to control Zimbabwe's new-found diamond wealth*, Londres : Global Witness, 2010.
- 131 E Levin et J Hinton, *Comparative study: Legal and fiscal regimes for artisanal diamond mining*, Pasadena : projet Droits de propriété et développement du diamant artisanal de l'USAID, 2010.
- 132 E Stepanova, Armed conflict, crime and criminal violence. *Security and Conflicts* 2009, 2010, 43.
- 133 L Freeman et M Hunter, *Natural resource exploitation, transnational organised crime networks, and conflict in Africa: Can sanctions crack the connections?*, GITOC et université du Cap, à paraître.
- 134 Ibid.
- 135 M Hunter, The artisanal and small-scale gold mining sector, étude de cas pour l'OCDE / la BAD, *Flux financiers illicites - l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Paris : OCDE, à paraître en 2017.
- 136 Africa Progress Panel, *Équité et industries extractives en Afrique : pour une gestion au service de tous*, Genève : Africa Progress Panel, 2013.
- 137 M Hunter, The artisanal and small-scale gold mining sector, étude de cas pour l'OCDE / la BAD, *Flux financiers illicites - l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Paris : OCDE, à paraître en 2017.
- 138 Kgothatso Nhlengetwa, *Why it doesn't make sense that all informal mining is deemed illegal : The Conversation*, avril 2016, <http://theconversation.com/>

- why-it-doesnt-make-sense-that-all-informal-mining-is-deemed-illegal-57237.
- 139** Bien que les marchés de l'extraction minière illégale continuent à évoluer, voir ONUDC, *Criminalité organisée et instabilité en Afrique centrale : une évaluation des menaces*, Vienne : Nations unies, 2011.
- 140** M Hunter, The artisanal and small-scale gold mining sector, étude de cas pour l'OCDE / la BAD, *Flux financiers illicites - l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Paris : OCDE, à paraître en 2017.
- 141** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, 13 avril 2015, S/2015/252* (2015), New York : Nations unies.
- 142** Le coltan et le cobalt sont aussi exploités de manière illégale, en particulier en RDC.
- 143** R Schouwstra, *Renforcement de la sécurité et de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux*, Turin : Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice, 2016.
- 144** E Valoi, The blood rubies of Montepuez, *Foreign Policy*, mai 2016, <http://foreignpolicy.com/2016/05/03/the-blood-rubies-of-montepuez-mozambique-gemfields-illegal-mining/>.
- 145** M Levitt, *Hezbollah: The global footprint of Lebanon's party of God*, Washington DC : Georgetown University Press, 2013.
- 146** M Shaw et T Reitano, The evolution of organised crime in Africa: Towards a new response, *Document de réflexion de l'ISS*, 244, avril 2013.
- 147** A Martin et H Helbig de Balzac, *L'eldorado ouest-africain : cartographie du commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso*, Ottawa : Partenariat Afrique Canada, 2017 ; G Mthembu-Salter, *Étude de l'état initial : commerce et exportation de l'or à Kampala, Ouganda*, 4, Paris : OCDE, 2015 ; S Blore, *La contrebande de l'or dans la région des Grands Lacs : les flux d'or transfrontaliers dans la région et la contrebande vers l'extérieur de la région*, Partenariat Afrique Canada, mai 2015 ; A Martin et B Taylor, *Tout ce qui brille n'est pas or : Dubaï, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit*, Ottawa : Partenariat Afrique Canada, 2014.
- 148** M Hunter, E Levin-Nally et A Smith, *Follow the money: Illicit financial flows linked to artisanal and small-scale gold mining, a tool for intervention*, GITOC, Estelle Levin Ltd, GIZ, mars 2017.
- 149** Ibid.
- 150** Africa Progress Panel, *Équité et industries extractives en Afrique : pour une gestion au service de tous*, Genève : Africa Progress Panel, 2013.
- 151** H de Haas, *Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An overview of recent trends*, Genève : Organisation internationale pour les migrations, 2009.
- 152** P Tinti et T Reitano, *Migrant, refugee, smuggler, saviour*, Londres : Hurst, 2016.
- 153** Global Initiative against Transnational Organized Crime, *Integrated responses to human smuggling from the Horn of Africa to Europe*, Genève : GITOC, mai 2017.
- 154** P Tinti et T Reitano, *Migrant, refugee, smuggler, saviour*, Londres : Hurst, 2016.
- 155** J Carling, A T Gallagher et C Horwood, Beyond definitions: Global migration and the smuggling-trafficking nexus. *RMMS*, novembre 2015, www.regionalmms.org/images/DiscussionPapers/Beyond_Definitions.pdf.
- 156** Pour un aperçu détaillé, voir Global Initiative against Transnational Organized Crime, *The human conveyor belt: Trends in human trafficking and smuggling in post-revolutionary Libya*, Genève : GITOC, mars 2017.
- 157** Global Initiative against Transnational Organized Crime, *Integrated responses to human smuggling from the Horn of Africa to Europe*, Genève : GITOC, mai 2017.
- 158** T Alfaro-Velcamp et al., 'Getting angry with honest people': The illicit market for immigrant 'papers' in Cape Town, South Africa, *Migration Studies*, 5:2, juillet 2017, 216-236.
- 159** M Sheridan, Black Axe gang uses voodoo to snare migrant women in Italy, *Sunday Times*, 16 juillet 2017.
- 160** Correspondance personnelle, officier de police italien travaillant sur la question, février 2017.
- 161** ONUDC, *Rapport mondial sur la traite des personnes*, New York : Nations unies, 2016, 115.
- 162** SADC, *Trafficking in persons in the SADC region: A baseline report*, Gaborone : SADC, 2016, www.sadc.int/files/3514/7505/0085/SADC_Baseline_Report_Low_Resolution.pdf.
- 163** Ibid.
- 164** M Emser, *The politics of human trafficking in South Africa: A case study of the KwaZulu-Natal Intersectoral Task Team and South African counter-trafficking governance*, thèse de doctorat, université de KwaZulu-Natal, 2013, 345-346.
- 165** Ibid.

- 166** Y Ofosu, Strengthening action to accelerate the eradication of forced labour, modern slavery, human trafficking and child labour in West and Northern Africa: Opportunities and challenges, discussion paper for the West and North African sub-regional consultation on the Alliance 8.7, 2016, www.alliance87.org/wp-content/uploads/2016/09/Discussion-paper.pdf.
- 167** États-Unis, ministère du Travail, Bureau of International Labor Affairs, Findings on the Worst Forms of Child Labor, 2016, www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/findings.
- 168** Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), *Beyond Chibok*, UNICEF, 2016, http://files.unicef.org/media/files/Beyond_Chibok.pdf.
- 169** Ibid. ; voir également *Briefing note on child recruitment and use in Central African Republic (CAR)*, Child Soldiers International, mars 2016, www.child-soldiers.org/Handlers/Download.ashx?IDMF=b2841469-6929-4413-b2c4-94a8615dc3f5.
- 170** États-Unis, ministère de l'Intérieur, *Trafficking in persons report*, 2016, www.state.gov/documents/organization/258876.pdf.
- 171** Voir, par exemple, Parlement européen, Direction générale des politiques externes de l'Union, *Trafficking in human organs*, juin 2015, [www.eurparl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015549055/EXPO_STU\(2015\)549055EN.pdf](http://www.eurparl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015549055/EXPO_STU(2015)549055EN.pdf).
- 172** Voir F Ambagtsheer et W Weimar, The Hague Recommendations: Improving nonlegislative responses to trafficking in human beings for the purposes of organ removal, *Transplantation Direct*, 2:2, 2016.
- 173** Voir l'annexe de F Tunde-Yara, *The illegal organ trade in Africa: Rhetoric, reality and policy solutions*, Proposition de thèse de doctorat, université du Cap, juillet 2017 ; voir également F Tunde-Yara, *Human trafficking for the purposes of organ removal: A human-rights-based perspective*, thèse de LL.M., université du Cap, 2016.
- 174** Center for Legal Research and Resource Development, *Human organ harvesting: Kidney transplantation and trafficking in and from Nepal*, 2012, 25.
- 175** S Columb, Disqualified bodies: A sociolegal analysis of the organ trade in Cairo, Egypt, *Law and Society Review*, 51:2, 2017, 282 ; voir également, S Columb, Excavating the organ trade: An empirical study of organ trading networks in Cairo, Egypt, *British Journal of Criminology*, 2016, <https://doi.org/10.1093/bjc/azw068> ; Coalition for Organ-Failure Solution, *Sudanese victims of organ trafficking in Egypt: A preliminary evidence-based, victim-centered report*, COFS, décembre 2011, <http://cofs.org/home/wp-content/uploads/2012/06/REPORT-Sud-Victims-of-OT-in-Egypt-NEW-COVER-16-Jan-20124.pdf>.
- 176** Ibid.
- 177** ONUDC, Afrique et Moyen-Orient, *Profils de pays*, www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/Country_Profiles_Africa_Middle_East.pdf.
- 178** Les deux seuls États africains qui n'ont pas ratifié la convention sont la RDC et l'Ouganda. Voir l'état des ratifications au 26 juillet 2017, Collection des traités des Nations unies, https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12&chapter=18&clang=_fr.
- 179** ONUDC, *Rapport mondial sur la traite des personnes*, New York : Nations unies, 2016, 117, 121.
- 180** Ibid., 1.
- 181** Ibid., 117.
- 182** ONUDC, *Travaux préparatoires des négociations en vue de l'élaboration de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant*, New York : Nations unies, 2006, 317-440.
- 183** Voir K Thomas, *Connecting the global to the local? The UN Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons and the SA Prevention and Combatting of Trafficking Act 7 of 2013*, thèse de MPhil, université du Cap, 2016.
- 184** *New approaches required to prevent trafficking among conflict-induced migrants – UN human rights expert*, Centre d'actualités de l'ONU, 31 octobre 2016, www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=55443#.WotHLBKGPfb.
- 185** Voir le processus de Rabat : Centre international pour le développement des politiques migratoires, www.icmpd.org/our-work/migration-dialogues/rabat-process/ ; et le processus de Khartoum : International Organization for Migration, Initiative pour la route migratoire UE-Corne de l'Afrique (Processus de Khartoum), www.iom.int/eu-horn-africa-migration-route-initiative-khartoum-process.
- 186** T Reitano, Does 'human trafficking' need a new definition?, *ISS Today*, 31 juillet 2017.
- 187** ONUDC, *Mondialisation de la criminalité : évaluation de la menace de la criminalité transnationale organisée*, Vienne : Nations unies, 2010, 173.
- 188** OCDE/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, *Mapping the real routes of trade in fake goods*, Paris : OCDE, 17, 28.
- 189** Voir la citation de Françoise Dorcier (agent de renseignement criminel pour le programme INTERPOL

- de lutte contre le trafic de marchandises illicites et la contrefaçon) à l'occasion d'une saisie de produits de contrefaçon d'une valeur de plus de 1,2 million de dollars US dans le cadre d'une intervention dirigée par Interpol en Afrique australe, Interpol, www.interpol.int/News-and-media/News/2013/N20130927bis.
- 190** OCDE/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, *Mapping the real routes of trade in fake goods*, Paris : OCDE, 10.
- 191** Ibid., 23.
- 192** Ibid., 38.
- 193** G Buckley et L Gostin (dir.), *Countering the problem of falsified and substandard drugs*, Washington DC : National Academies Press, 2013, 73.
- 194** ONUDC, *Trafics transnationaux et État de droit en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, Vienne : Nations unies, 2009, 33-35.
- 195** Ibid., 34.
- 196** Global Initiative against Transnational Organized Crime, *Illicit trafficking and instability in Mali: Past, present and future*, Genève : GITOC, janvier 2014.
- 197** Étonnamment, il n'y a que peu de recherches sur ce sujet, mais certains détails sont apparus dans les médias et dans les comptes-rendus d'anciens agents du South African Revenue Service : voir J van Loggerenberg et A Lackey, *Rogue: The inside story of SARS's elite crime-busting unit*, Le Cap : Jonathan Ball, 2016.
- 198** M Shaw, *West African criminal networks in South and southern Africa*, *African Affairs*, 101:404, juillet 2002, 291316.
- 199** M Shaw, *Crime as business and business as crime: West African criminal networks in South Africa*, Johannesburg : South African Institute of International Affairs, 2001.
- 200** Forum mondial sur la cyberexpertise, *Cybercrimes and cyber security trends in Africa*, 20 juin 2016, www.thegfce.com/news/news/2016/06/20/cybercrime-and-cybersecurity-trends-in-africa.
- 201** Selon une étude de juin 2014 réalisée par la société de sécurité de la technologie de l'information et de la communication McAfee et le Center for Strategic and International Studies, le coût annuel de la cybercriminalité pour l'économie mondiale est supérieur à 445 milliards de dollars US.
- 202** Norton by Symantec, *What is cybercrime?*, <https://za.norton.com/cybercrime-definition> ; R Dethlefs, *How cyber attacks became more profitable than the drug trade*, *Fortune*, 1^{er} mai 2015, <http://fortune.com/2015/05/01/how-cyber-attacks-became-more-profitable-than-the-drug-trade/>.
- 203** Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Relever les défis de la cybersécurité en Afrique*, 2014, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/ntis_policy_brief_1_fr.pdf.
- 204** Symantec et Commission de l'Union africaine, *Cybercrime and cyber security trends in Africa*, 2016, www.symantec.com/content/dam/symantec/docs/reports/cyber-security-trends-report-africa-interactive-en.pdf.
- 205** Forum mondial sur la cyberexpertise, *Cybercrimes and cyber security trends in Africa*, 20 juin 2016, www.thegfce.com/news/news/2016/06/20/cybercrime-and-cybersecurity-trends-in-africa.
- 206** Norton by Symantec, *What is cybercrime?*, <https://za.norton.com/cybercrime-definition>.
- 207** H Osborn Quarshie et A Martin-Odoom, *Fighting cybercrime in Africa*, *Computer Science and Engineering*, 2:6, 2012, 98-100, www.researchgate.net/publication/236144943_Fighting_Cybercrime_in_Africa.
- 208** Au niveau international, la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (STE n° 185), connue sous le nom de Convention de Budapest de 2001, est le seul instrument multilatéral contraignant visant à lutter contre la cybercriminalité. Conçue comme un guide pour élaborer une législation nationale relative à la cybercriminalité et un cadre de coopération internationale, la convention fournit aux États, entre autres, la criminalisation d'une liste d'attaques commises contre et avec des ordinateurs. Ces attaques sont regroupées dans des catégories générales : 1) les « infractions contre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et systèmes informatiques » ; 2) les « infractions informatiques » incluant la falsification et la fraude ; 3) les « infractions se rapportant au contenu » incluant les infractions concernant la pornographie enfantine ; et 4) les « infractions liées aux atteintes à la propriété intellectuelle et aux droits connexes ». Bien que la convention ait pu s'adapter à de nouvelles formes de technologie, il lui a été reproché de ne pas prendre en compte l'intégralité du spectre de la cybercriminalité, y compris le cyberterrorisme.
- 209** T Jackson, *Can Africa fight cybercrime and preserve human rights?*, *BBC*, avril 2015, www.bbc.com/news/business-32079748 ; A Segal, *South Africa introduces revised cybercrime legislation, acknowledging criticism*, Council on Foreign Relations, mars 2017, www.cfr.org/blog-post/south-africa-introduces-revised-cybercrime-legislation-acknowledging-criticism.

- 210** S Terebey, *African Union cybersecurity profile: Seeking a common continental policy*, université de Washington, septembre 2016, <https://jsis.washington.edu/news/african-union-cybersecurity-profile-seeking-common-continental-policy/>.
- 211** Ericsson, *Afrique sub-saharienne: annexe du rapport sur la mobilité d'Ericsson*, juin 2014, www.ericsson.com/res/docs/2014/emr-june2014-regional-appendices-ssa.pdf.
- 212** Forum mondial sur la cyberexpertise, *Cybercrimes and cyber security trends in Africa*, 20 juin 2016. Voir www.thegfce.com/news/news/2016/06/20/cybercrime-and-cybersecurity-trends-in-africa.
- 213** T Jackson, Can Africa fight cybercrime and preserve human rights?, *BBC*, avril 2015, www.bbc.com/news/business-32079748.
- 214** M Malakata, Africa's effort to tackle cybercrime gains momentum, *PC World*, septembre 2015, www.pcworld.com/article/2981739/africas-effort-to-tackle-cybercrime-gains-momentum.html.
- 215** Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Relever les défis de la cybersécurité en Afrique*, 2014, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/ntis_policy_brief_1_fr.pdf.
- 216** Selon une estimation largement admise, la cybercriminalité coûterait 500 milliards de dollars US par an à l'économie mondiale.
- 217** Serianu, *Africa cyber security report 2016*, <http://serianu.com/downloads/AfricaCyberSecurityReport2016.pdf>.
- 218** Chiffre à comparer avec celui du Nigéria (550 millions de dollars US), de la Tanzanie (85 millions de dollars US), du Ghana (50 millions de dollars US) et de l'Ouganda (35 millions de dollars US). Les estimations de coûts du rapport reposent sur quatre catégories : les coûts de l'anticipation de la cybercriminalité, tels que les logiciels antivirus, les assurances et la mise aux normes ; les coûts résultant de la cybercriminalité, tels que les pertes directes et les coûts indirects, p. ex. un affaiblissement de la compétitivité en raison d'une atteinte à la propriété intellectuelle ; les coûts de réponse à la cybercriminalité, tels que la compensation des victimes et les amendes payées aux organismes de réglementation ; et les coûts indirects, tels que la perte de réputation pour les entreprises, la perte de confiance des particuliers et des entreprises dans les transactions informatiques, la diminution des recettes du secteur public et la croissance de l'économie souterraine. Voir Serianu, *Africa cyber security report*, 2016, <http://serianu.com/downloads/AfricaCyberSecurityReport2016.pdf>.
- 219** T Jackson, Can Africa fight cybercrime and preserve human rights?, *BBC*, avril 2015, www.bbc.com/news/business-32079748 ; A Vicente, SA is top cyber crime target in Africa, *IT Web*, mars 2016, www.itweb.co.za/index.php?option=com_content&view=article&id=150566.
- 220** Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Relever les défis de la cybersécurité en Afrique*, 2014, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/ntis_policy_brief_1_fr.pdf.
- 221** Ibid.
- 222** Ibid.
- 223** Le nombre 419 fait référence à la section relative à la fraude du code pénal du Nigéria. Ces types d'activités impliquent généralement des escrocs faisant miroiter une fortune en échange de paiements anticipés.
- 224** H Osborn Quarshie et A Martin-Odoom, Fighting cybercrime in Africa, *Computer Science and Engineering*, 2:6, 2012, 98-100, www.researchgate.net/publication/236144943_Fighting_Cybercrime_in_Africa.
- 225** E Cabrera, The culture of cybercrime in West Africa, Trend Micro blog, mars 2017, <http://blog.trendmicro.com/culture-cybercrime-west-africa/>.
- 226** Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Relever les défis de la cybersécurité en Afrique*, 2014, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/ntis_policy_brief_1_fr.pdf ; Trend Micro et Interpol, *La cybercriminalité en Afrique de l'Ouest : prête pour un marché souterrain*, 2017, <https://documents.trendmicro.com/assets/wp/wp-cybercrime-in-west-africa.pdf>.
- 227** Serianu, *Africa cyber security report*, 2016, <http://serianu.com/downloads/AfricaCyberSecurityReport2016.pdf>.
- 228** Voir J van Dijk et T Spapens, *Transnational organized crime networks across the world*, dans J Albanese et P Reichel (dir.), *Transnational organized crime: An overview of six continents*, Los Angeles : Sage, 2014, 7-27.
- 229** L'examen par l'ONUDC de l'impact de la criminalité organisée sur le développement en Afrique fut une étude révolutionnaire.



À propos de l'auteur

Mark Shaw est directeur de la Global Initiative against Transnational Organized Crime et collaborateur émérite du projet International Drug Policy de la London School of Economics. Jusqu'à une date récente, il était professeur de droit et de sécurité à la National Research Foundation du Centre de criminologie de l'université du Cap, où il est désormais professeur adjoint. Il a exercé plusieurs fonctions officielles à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

À propos d'ENACT

Le projet ENACT (www.enact.africa) construit des connaissances et des compétences afin de renforcer la capacité de réponse de l'Afrique à la criminalité transnationale organisée. ENACT analyse l'influence de la criminalité organisée sur la stabilité, la gouvernance, la primauté du droit et le développement en Afrique et œuvre à en atténuer les effets.

ENACT est mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, conjointement avec la Global Initiative on Transnational Organized Crime.

Remerciements

ENACT est financé par l'Union européenne (UE). Cette publication a été produite avec le soutien de l'Union européenne.

Photo de couverture : Jacqueline Cochrane.

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant les opinions ou la position de l'Union européenne ou des partenaires d'ENACT. Les auteurs contribuent aux publications d'ENACT à titre personnel. © 2017, ENACT. Les droits d'auteur sur la totalité du volume appartiennent à ENACT, à ses partenaires, à l'UE et à son auteur, et aucune partie ne peut être reproduite en tout ou partie sans le consentement exprès, par écrit, de l'auteur et des partenaires d'ENACT.

ENACT est mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité (<https://issafrica.org>) et INTERPOL (<https://www.interpol.int>), conjointement avec la Global Initiative Against Transnational Organized Crime (<http://globalinitiative.net>)